

ASSOCIATION DES AMIS DU VIEUX MARSANNE



Photo Jean-Raymond DELAHAYE


Bulletin de liaison N° 39
ANNÉE 2023

Atelier de Bijouterie
Pierre ARNAULT
 Joaillier



Avenue Albin Davin – 26740 MARSANNE
 Tel/Fax : 04.75.90.33.47

Boucherie - Charcuterie
Tomas



Boucherie Charcuterie

boucherietomas@gmail.com 3 Avenue René Chartron
 Page facebook : Boucherie 26740 Marsanne
 Charcuterie Tomas 04 75 51 27 52

Le MARSANNAIS



Place Auguste Canon
 26740 Marsanne

Tabac Presse

Le Vin Juin **BAR A VINS - CAVE**
 PIZZAS A EMPORTER

5-7 RUE DU COMTE DE POITIERS - 26740 MARSANNE
 04 27 58 92 92 / 06 29 33 07 97


levinjuin@gmail.com FB: Le Vin Juin / Insta: @levinjuin

Maison Glapot
 Boulanger Pâtissier Chocolatier Glacier

Tél : 04 75 90 32 64
 Le Village - 26740 Marsanne



Menuisier Ebeniste
Isambert Patrick



- Fabrication, pose de cuisine
- Agencement, dressing
- Parquets

80 chemin du Lavoir
 26740 Marsanne
 zig8@wanadoo.fr

port. 06.87.05.71.65
 Tél. 04.75.90.30.69
 fax. 04.75.90.33.80

Drôménager Bernard Garcin



Installation Réparation Vente

Tél : 04 75 90 16 11

65, Route de Puy-Saint-Martin
 26450 CLEON D'ANDRAN
 sarl-reboul2@wanadoo.fr

vival
 Nicolas et Maud

Alimentation • Fruits et Légumes
 Produits bio et locaux
 26740 Marsanne
 04 75 90 34 77

TAXI VINCENT Conventionné CPAM



06 - 32 - 06 - 28 - 58
 MARSANNE

LE STUDIO MARSANNAIS
 COIFFURE

04.75.90.32.76

Mardi au Jeudi 9h-12h.14h-18h30
 Vendredi 9h-18h Samedi 9h-17h

1 Rue Comte de Poitiers
 26740 MARSANNE

ASSOCIATION « LES AMIS DU VIEUX MARSANNE »

Présidente	Nicole KLAWITTER
Vice Président	Pierre PETIT
Trésorière	Colette RAMOS
Secrétaire	Emmanuelle KLAWITTER
Conseillers	Luc BERNADEL, Denis FRANCHINI, Marie-Josée GUERGUY, Georges JACOUTON, Damien LAGIER, Françoise NIEDERHAUSER, Bernadette PORTE, Anne VEDRENNE



14 Juillet « Les Arts Perchés » dans les jardins du Vieux Village

Contact : amisvieuxmarsanne@outlook.fr

Site : <https://www.marsanne.org>

SOMMAIRE

Le mot de la présidente	Page 5
Des nouvelles du projet Saint-Félix	Page 6
Le cadran solaire de la fontaine de l'obélisque	Page 8
Marsanne ses églises, prieurés et chapelles au fil des siècles	Page 23
L'école à Marsanne avant la Révolution	Page 28
Flânerie impromptue entre champagne et lacrima christi	Page 36
Revue de presse	Page 38



Lors d'une visite commentée

Le mot de la présidente

Encore une belle année d'activité.

La canicule et les difficultés du réseau d'eau potable n'ont pas découragé les bénévoles porteurs des « Arts Perchés » le 14 juillet. Dès les premiers signes de fraîcheur de la fin d'après-midi les ruelles et les jardins du vieux village se sont animés. Les flons flons du bal ont résonné tard dans la nuit. Merci au conseil municipal, financeur du bal, qui a mis à notre disposition les services municipaux : ils ont assuré une bonne partie de la logistique tout en gérant les problèmes de distribution d'eau potable.

Pour les journées du Patrimoine nous avons organisé une présentation du projet « Saint-Félix » en Mairie, suivie d'une visite sur place.

En octobre, une conférence sur le Protestantisme dans le Pays de Bourdeaux nous a été présentée. Malgré une communication minimale une trentaine de personnes passionnées par notre projet on répondu à l'appel et n'ont pas manqué de poser des questions très pertinentes. Une animation que nous comptons pérenniser.

Le groupe de passionnés des archives continue son exploration et projette l'édition d'un second tome de « Marsanne au XIX^e siècle ». Il est à noter que le Tome 1 a connu un franc succès puisque les 500 exemplaires édités sont en voie d'épuisement.

Des rencontres fructueuses avec la Conservation du Patrimoine nous permettent de bien nous positionner dans nos recherches et nos projets, entre autres, la mise en place des QR codes que nous devons encore finaliser.

Familière à tous les Marsannais, la fontaine au pied de l'obélisque, trônant fièrement au centre du village depuis 1811, s'appela successivement « fontaine de l'Aiglon », en l'honneur de la naissance du fils de Napoléon I^{er}, puis plus récemment " fontaine de l'Obélisque ".

Il a fallu l'œil curieux de notre ami Jean-Raymond Delahaye pour identifier d'abord le morceau de ferraille accroché vers le haut du monument comme le style d'un cadran solaire, puis pour déchiffrer les rares indications laissées sur la pierre et conclure que nous possédons un exemple remarquable de cadran " déclinant inversé " avec une " méridienne ".

À ce jour, il n'en reste que deux en France, celui de Marsanne et celui de Limpiville, en Seine-Maritime, d'après les experts de ce type de monuments. La restauration de l'obélisque était déjà l'une de nos préoccupations, mais cette révélation inattendue nous encourage à constituer un dossier pour son inscription à l'inventaire des Monuments historiques. L'association sollicitera tous les concours et aides nécessaires pour faire aboutir ce projet plutôt original !

Il vous sera proposé prochainement une édition spéciale reprenant l'étude documentaire qui a été réalisée par Michèle Bois, Docteur en Archéologie Médiévale, dans le cadre du projet d'aménagement de Saint-Félix : « Marsanne ville Comtale Médiévale ».

En vous souhaitant une bonne lecture, je remercie les rédacteurs des articles qui font la richesse de ce Bulletin.

Découvrez notre site : www.marsanne.org

Nicole Klawitter

Des nouvelles du projet Saint-Félix

Avec justes raisons, nombreux sont les Marsannais qui s'inquiètent de la progression du projet. Même s'il n'avance pas à la vitesse que nous souhaiterions, il avance. Le permis de construire est acquis ?

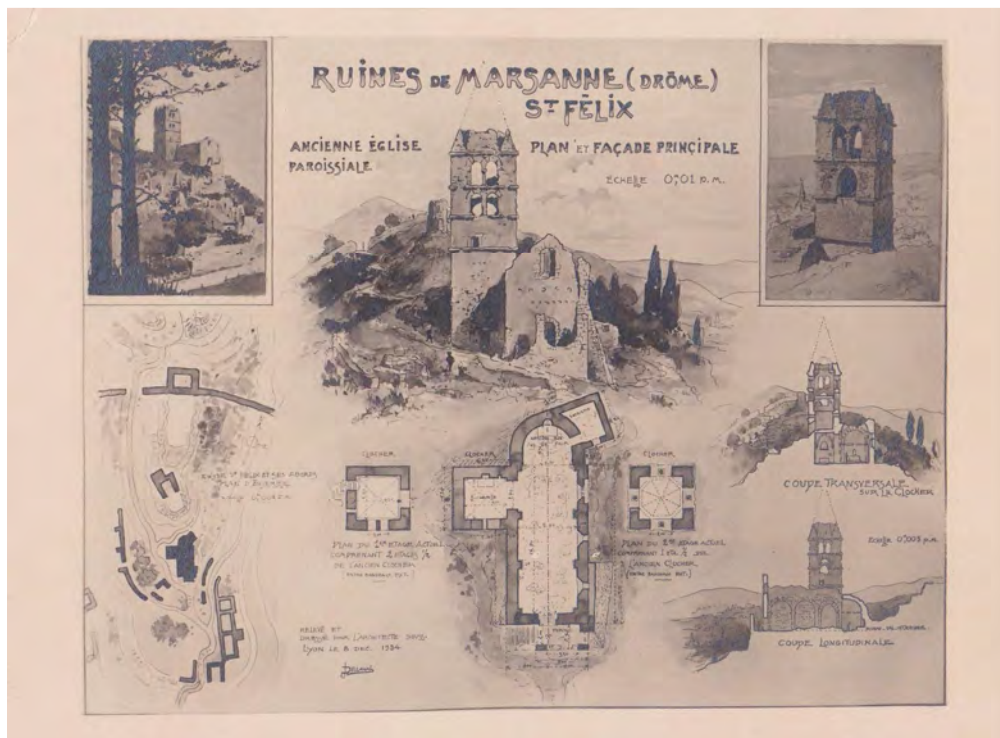
Les demandes de subventions ont toutes été adressées aux services concernés malgré quelques retards dus à la crise du COVID, puis les difficultés de distribution d'eau potable de l'été dernier qui ont mobilisé toutes les ressources des élus et agents communaux.

Les ressources propres de la commune ne permettent pas d'engager les travaux avant d'avoir l'assurance de l'octroi de toutes les subventions. À ce jour il ne manque plus que la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et la Région dont la subvention est automatiquement accordée dès le déblocage de celle de la DRAC. La DRAC a accusé réception du dossier et validé son éligibilité à subvention. Nous attendons la notification du montant de celle-ci.

Après les réunions de concertation avec Monsieur Sapet de la conservation du patrimoine de la Drôme ; puis Monsieur Maurel de la fondation du patrimoine il a été décidé de lancer les consultations d'entreprises en précisant que les ordres de service de début des travaux ne pourront être donnés qu'après notifications formelles des subventions.

Les montants des devis reçus des entreprises permettront d'ajuster, si nécessaires, les montants des subventions demandées. L'autorisation de lancer les appels d'offres fera l'objet d'une délibération du conseil municipal du 24 février.

Compte tenu des éléments ci-dessus les travaux proprement dits devraient se dérouler à partir du second semestre 2023 et se poursuivre sur l'année 2024.



Relevé et dressé par l'architecte SOUSS. Lyon le 8 décembre 1934

En parallèle, depuis l'année dernière, nous suivons Lise Guillot, étudiante en master d'archéologie à Dijon. Dans le cadre de son projet, il est prévu qu'elle travaille sur le site du château médiéval en avril prochain.

Il s'agira de réaliser une étude très minutieuse et complète du bâti et des élévations, selon le programme suivant :

- Nettoyage des murs, ainsi que des arases des murs détruits mais toujours visibles en surface
- Réalisation d'un plan de l'aula ainsi que de la tour
- Réalisation de coupes aux endroits stratégiques, sur la tour et l'aula, une fois la végétation enlevée
- Etude des élévations (toitures, poutres, trous de boulins, césures, ouvertures)
- Observation et description des différents murs (appareillage, modules, mortiers, type de pierres, traces d'outils éventuelles)
- Réalisation de photogrammétrie aux endroits stratégiques
- Réalisation de relevés pierre à pierre aux endroits stratégiques
- Établissement d'un phasage relatif, notamment du lien entre la tour et l'aula

Cette intervention d'envergure est une chance pour notre association qui ne dispose d'aucun document dans les archives municipales ou départementales sur l'édifice. On connaît un peu mieux le profil du vieux village dont les restes sont plus lisibles, mais le plan et la genèse du château, ruiné très tôt, restent encore une énigme.

Nul doute que Lise Guillot saura faire parler ces pierres grâce à toutes les techniques d'observation qui auraient fait le bonheur de l'ingénieur Charles Laurent de Montluisant pour compléter ses aquarelles.

Les Amis du Vieux Marsanne seront heureux de partager les résultats de l'enquête qui viendra enrichir, et peut-être bouleverser, les connaissances d'un lieu si familier, et pourtant bien mystérieux.

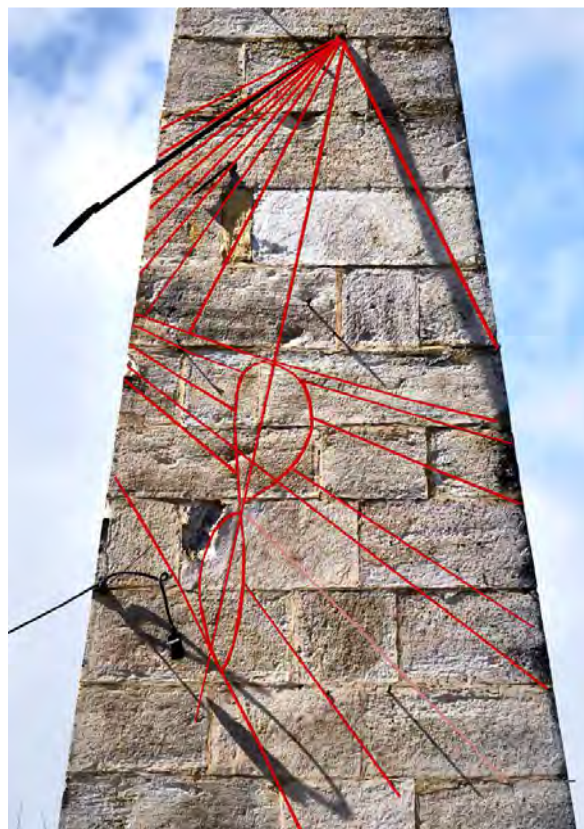


Marsanne, Donjon et aula du château médiéval
(Photo JR Delahaye)

Le cadran solaire de la fontaine de l'obélisque de Marsanne

La fontaine telle que nous la connaissons aujourd'hui en a remplacé une autre beaucoup plus ancienne. Cette dernière, très délabrée dès le début du XVIII^e siècle, se composait d'un lavoir et de trois auges de pierre où venaient s'abreuver les bestiaux. On sait que la première pierre de la fontaine que nous connaissons aujourd'hui a été posée le 20 mars 1811, jour de la naissance du roi de Rome.

Sur la face sud-est de l'obélisque, un style, garni à son extrémité d'un disque troué en son centre, semble être le seul témoin encore visible d'un cadran solaire qui devait exister jadis. Cependant, si on lève les yeux vers cette face, un jour bien ensoleillé, un peu après 14 heures (heure d'été) ou 13 heures (heure d'hiver), les rayons rasants du soleil révèlent un faisceau de segments partant de la base du style ainsi qu'une mystérieuse courbe en forme de huit bordée de lignes obliques.



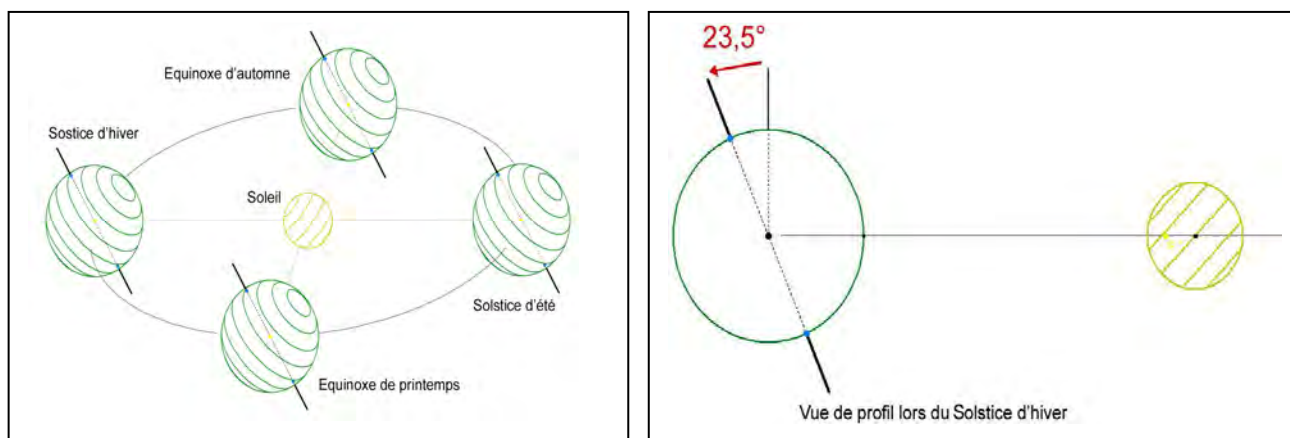
On sait bien peu de choses sur ce cadran solaire, sinon qu'il est l'œuvre de Charles Laurent de Montluisant et qu'il a été réalisé entre 1811, date de la construction de la fontaine et 1835, date de la publication de l'ouvrage, « Statistique du département de la Drôme », de Nicolas Delacroix, où il est mentionné : « (...) On doit à M. de Montluisant, aujourd'hui ingénieur en chef des constructions maritimes du port de Toulon, le cadran solaire fort exact et fort bien fait qui existe sur une des faces de l'obélisque.(...) »

Les recherches effectuées, tant dans les archives communales que dans les archives privées de la famille de Montluisant, se sont révélées infructueuses ; on n'y trouve aucune trace d'une commande du conseil municipal, d'un plan, d'un croquis ou de calculs liés à sa réalisation.

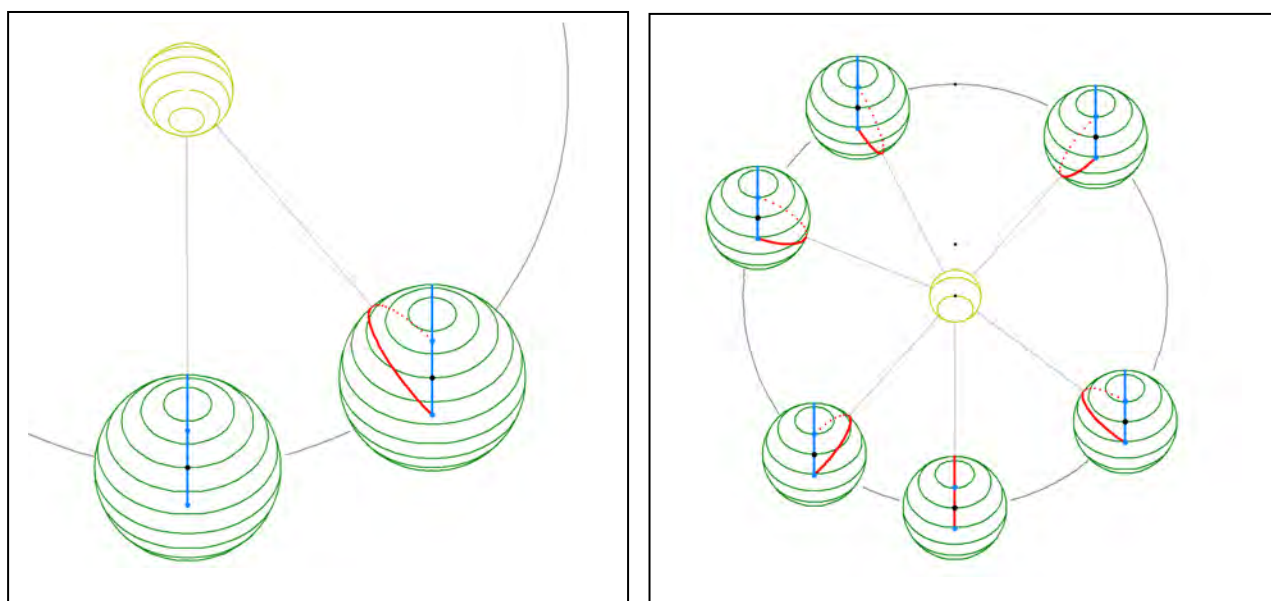
Il fallait un scientifique de haut niveau pour en réaliser le tracé, car l'emplacement choisi cumule les difficultés : non seulement les faces de l'obélisque ne sont pas verticales, mais aucune n'est orientée « plein sud ». La fontaine a respecté l'alignement sur les façades de la rue de la Marquise, et tout particulièrement sur celle de l'actuel hôtel de France dont une partie des bâtiments existait déjà à l'aube du XIX^e siècle.

Exceptionnel, puisque c'est l'un des deux cadrans solaires « déclinants inclinés » comportant une « méridienne » (la courbe en forme de 8) actuellement connus sur le territoire français. Il mérite que l'on tente d'en percer une partie des mystères avant une future restauration. C'est l'objet de la suite de ce document. Qu'on se rassure, sa lecture n'exige pas de connaissances scientifiques particulières.

1. Un peu de géométrie astronomique pour commencer



Sur ces dessins, les proportions ne sont évidemment pas respectées. Le centre de la Terre décrit une ellipse (l'orbite) dont le soleil occupe l'un des foyers. Le plan contenant cette ellipse s'appelle le « plan de l'écliptique ». L'axe de rotation de la Terre passe par les deux pôles et fait un angle de 23,5 degrés avec une perpendiculaire à ce plan ; sa direction reste fixe lors du mouvement de la Terre autour du soleil.

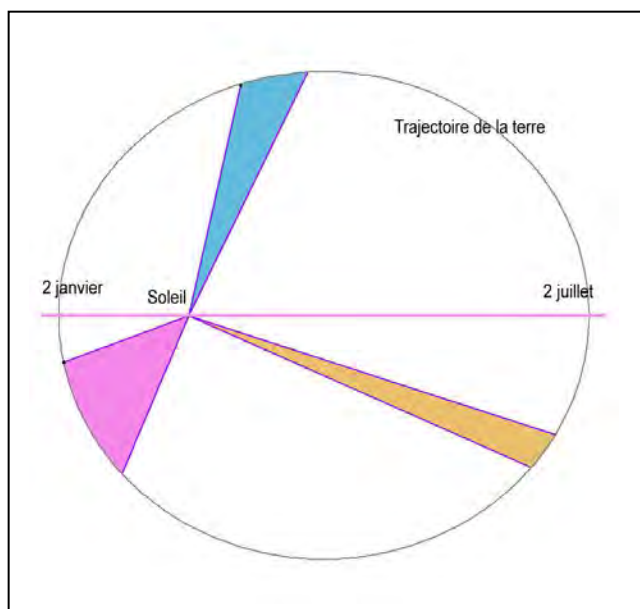


Sur la figure ci-dessus à gauche, on a représenté deux positions de la Terre, l'une au solstice d'hiver alors que le soleil est au méridien, c'est-à-dire quand il est au plus haut dans le ciel (on dit qu'il est « midi au soleil »), et l'autre, après une rotation d'un tour (les distances entre les deux positions sont, ici, très exagérées).

Le méridien de Marsanne, ou de toute autre ville, est dessiné en bleu. Dans la position initiale, il est midi au soleil, mais après une rotation d'un tour ce n'est plus le cas, la Terre doit tourner encore un peu jusqu'à ce que le méridien prenne la position « rouge » ; il est alors de nouveau midi au soleil. La durée d'une rotation Terrestre est donc inférieure à 24 heures.

Pour la calculer, il suffit de remarquer qu'en une année de 365,25 jours, la Terre a effectué une rotation de plus (voir la figure ci-dessus à droite). La durée d'une rotation de la Terre sur elle-même est donc de 23 h 56 (soit $24 \times 365 : 366$).

Quelques « grains de sable » vont venir compliquer cette simple mécanique céleste. La figure ci-contre représente l'orbite elliptique de la Terre, le soleil situé sur l'un des foyers de l'ellipse, ainsi que 6 positions sur cette trajectoire, les positions de chacun des trois couples étant séparées par le même intervalle de temps.

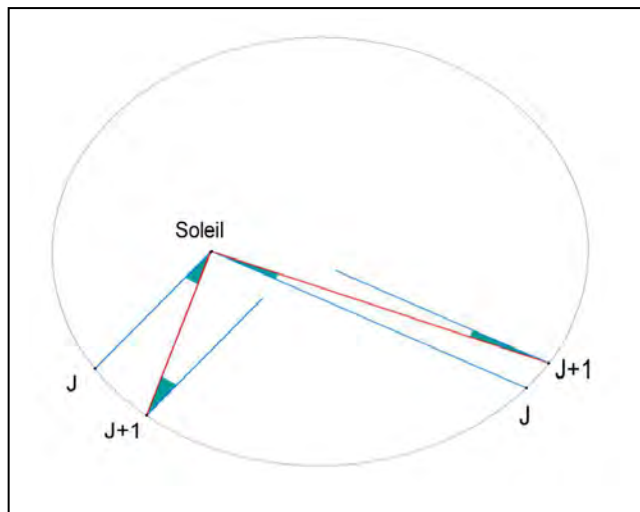


C'est le 2 janvier que la Terre est la plus proche du soleil et le 2 juillet qu'elle en est la plus éloignée (les différences de distances sont ici très exagérées pour la clarté de l'exposé).

La loi des aires de Kepler nous dit que l'aire balayée par le segment joignant le centre du soleil à celui de la Terre est proportionnelle au temps de parcours. Ici, l'intervalle de temps entre deux positions étant le même, les aires des trois surfaces colorées sont donc égales, ce qui implique que les distances parcourues par la Terre sur son orbite sont différentes.

La vitesse avec laquelle la Terre parcourt son orbite n'est donc pas constante ; elle est d'autant plus grande que la Terre est proche du soleil. Sa vitesse est donc maximale le 2 janvier, elle décroît ensuite jusqu'au 2 juillet, avant de croître de nouveau jusqu'au 2 janvier de l'année suivante.

Cette fois, on a représenté dans deux situations l'angle entre les centres du soleil et de la Terre aux jours J et J+1. C'est l'angle nécessaire pour que la Terre « rattrape » le soleil après un tour sur elle-même, il dépend donc de la vitesse de la Terre sur son orbite. Plus il est grand, plus la durée du rattrapage est grande.



L'intervalle de temps qui sépare deux passages du soleil au méridien varie donc durant l'année, il est maximal autour du 2 janvier et minimal autour du 2 juillet !

La durée d'une journée ne serait donc pas toujours de 24 heures ? Tout dépend de ce dont on parle.

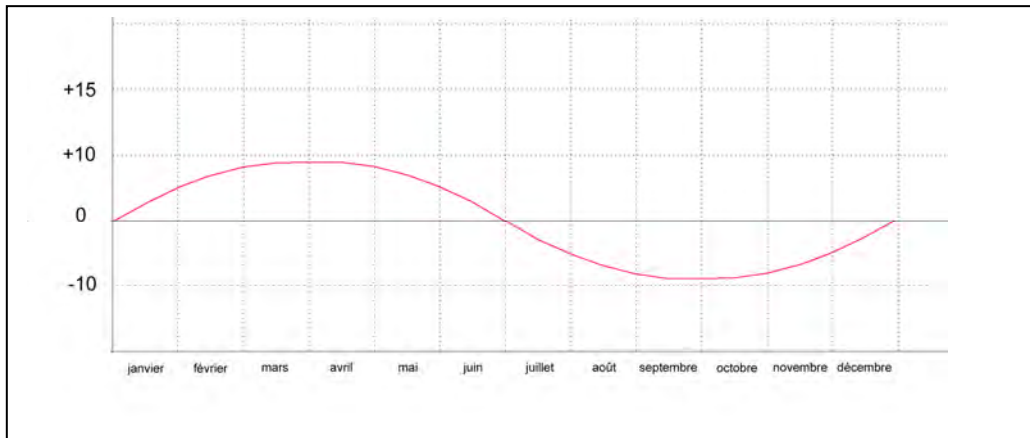
Si on regarde l'heure sur une montre bien réglée, il s'est bien écoulé 24 heures entre, par exemple, 14 h 15 hier et 14 h 15 aujourd'hui : il s'agit de l' « heure civile ».

En revanche, si on se fie au soleil, il va s'écouler un peu plus, ou un peu moins de 24 heures entre deux passages du soleil au méridien, ou deux passages de l'ombre du style sur la même graduation d'un cadran solaire (on parle ici d'« heure solaire »).

La différence est faible, moins d'une minute d'un jour à l'autre car l'orbite terrestre est proche d'un cercle, mais les effets cumulés engendrent des écarts de plusieurs minutes comme vont le montrer les courbes suivantes.

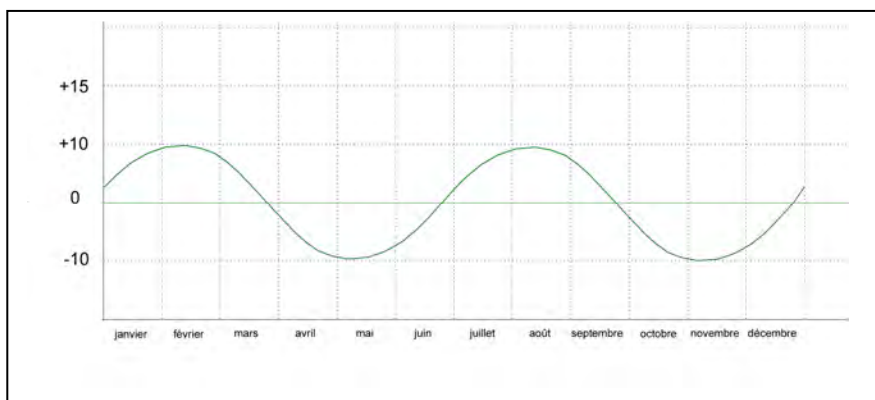
Notons que l'on ne tiendra pas compte dans ce document des corrections liées à l'heure d'été ou d'hiver ou à la longitude du lieu.

- Une première correction est liée aux variations de la vitesse de la Terre sur son orbite.



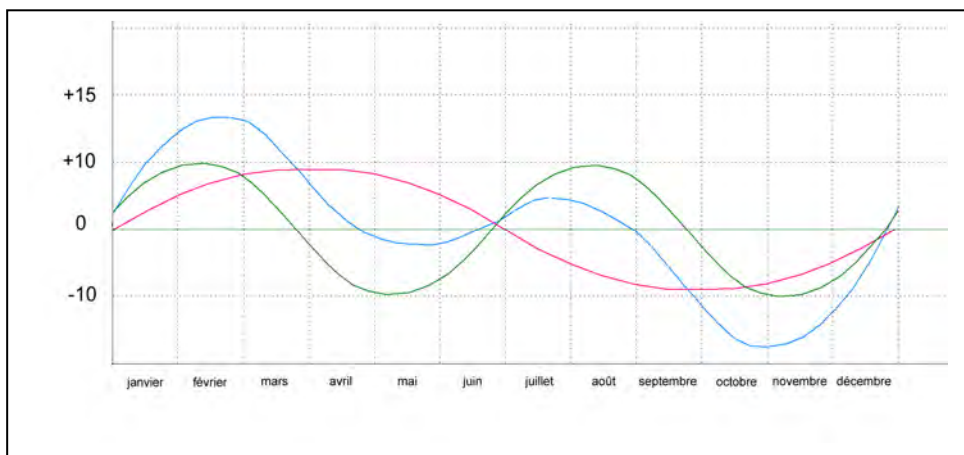
*Différence en minutes « heure civile - heure solaire » dues aux variations de la vitesse.
Elle est nulle le 2 janvier et le 2 juillet.*

- Une seconde correction, indépendante des variations de la vitesse, vient compliquer un peu plus les choses. Elle est liée aux variations au cours de l'année de l'angle entre l'axe de la Terre et la droite qui joint son centre à celui du soleil.



*Différence en minutes liée à l'inclinaison de l'axe de la Terre.
Elle est nulle aux solstices et aux équinoxes.*

- Si on cumule les deux corrections, la courbe bleue obtenue est appelée « équation du temps », ou « courbe du temps » ; elle donne la différence « heure civile – heure solaire » selon le jour de l'année.

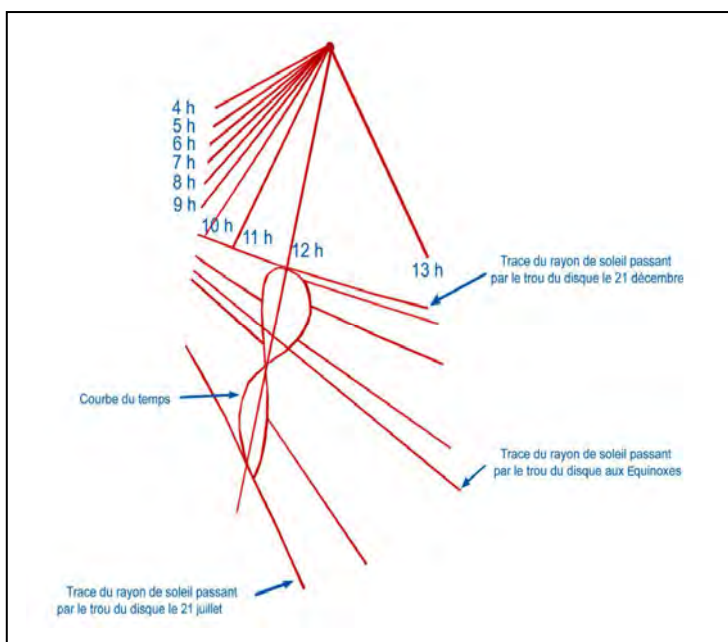


Un cadran solaire « classique » ne donne donc pas l'« heure civile ». Un Marsannais du XIX^e siècle va-t-il devoir monter jusqu'à la place du Légat pour régler sa montre à gousset sur l'horloge du beffroi en espérant qu'elle fonctionne et qu'elle soit à l'heure ? C'est la curieuse « courbe en huit » visible sur la première page de ce texte qui va lui éviter l'escalade de la « Côte ».

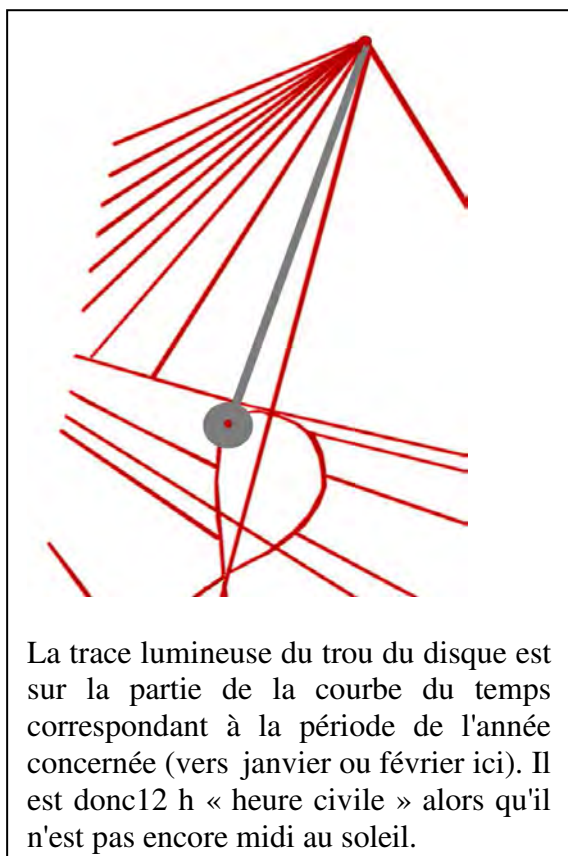
2 - Comment lire l'heure civile sur le cadran solaire de l'obélisque

Le style du cadran porte à son extrémité un disque troué en son centre. La superposition de l'ombre du style avec l'un des segments du faisceau donne l'« heure solaire ». On peut remarquer que le segment de « 12 h » est le plus long, car c'est lui qui sert de base au tracé de la méridienne. Les autres courbes sont liées à la trace lumineuse laissée par le rayon de soleil passant par l'orifice central du disque.

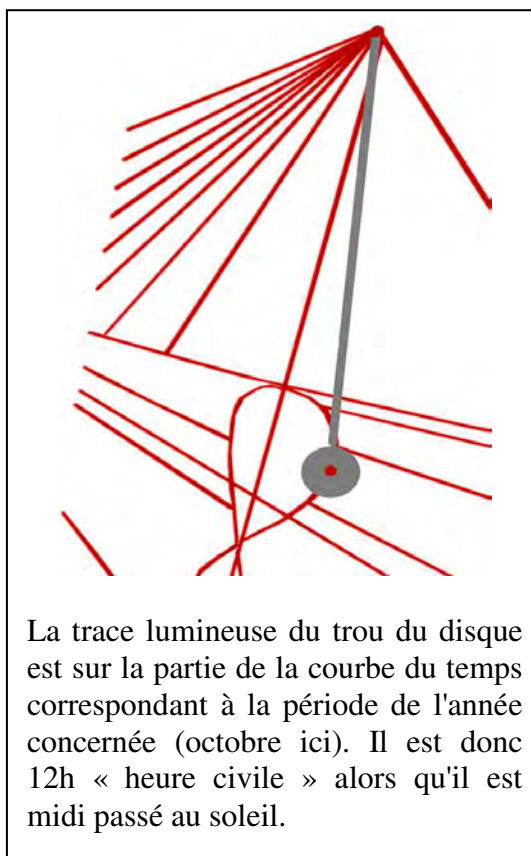
Les courbes « obliques » sont les traces lumineuses laissées durant une journée par le rayon de soleil passant par l'orifice du disque à certaines dates de l'année.



La « courbe du temps » dont il a été question dans le paragraphe précédent, est ici « projetée » sur la face de l'obélisque. Elle prend ainsi la forme d'un 8 déformé, la « méridienne ». Elle se parcourt dans le sens inverse des aiguilles d'une montre à partir du haut, et recoupe quatre fois le segment de « 12 heures ». C'est elle qui permet de savoir très simplement quand il est 12 heures « heure civile » comme l'expliquent les deux exemples ci-dessous.



La trace lumineuse du trou du disque est sur la partie de la courbe du temps correspondant à la période de l'année concernée (vers janvier ou février ici). Il est donc 12 h « heure civile » alors qu'il n'est pas encore midi au soleil.



La trace lumineuse du trou du disque est sur la partie de la courbe du temps correspondant à la période de l'année concernée (octobre ici). Il est donc 12h « heure civile » alors qu'il est midi passé au soleil.

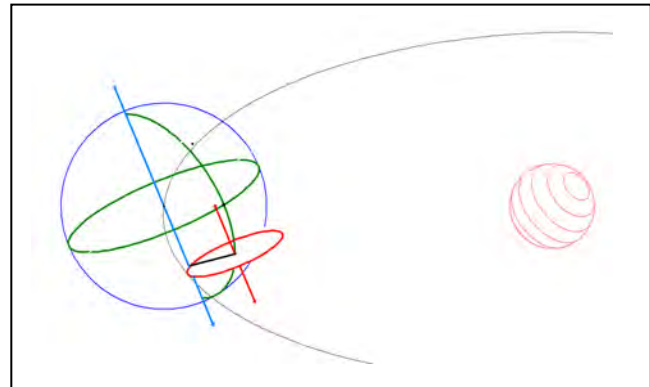
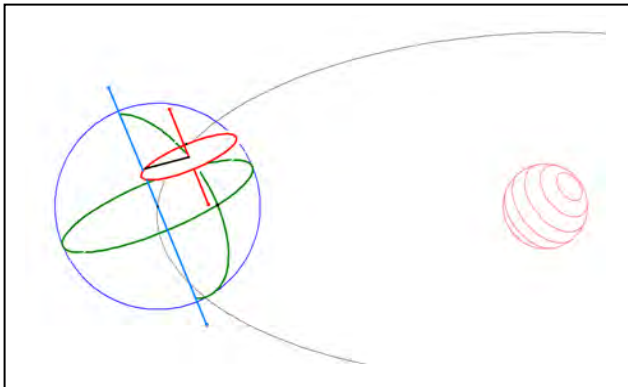
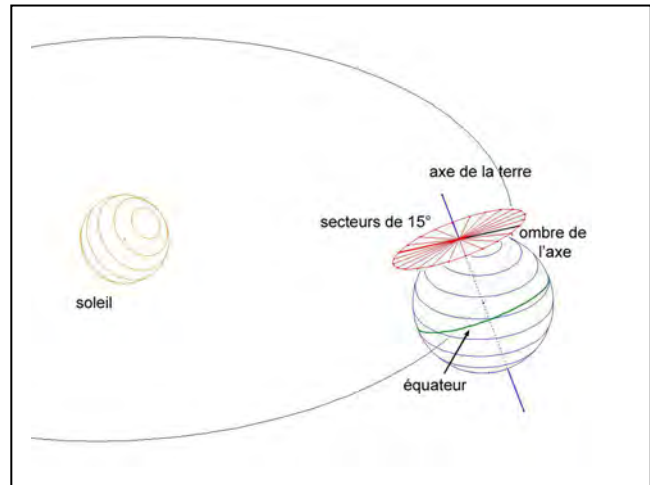
À noter que lorsque cette méridienne recoupe le segment de « 12 h », l'heure civile coïncide avec l'heure solaire, ce qui se produit quatre fois dans l'année (voir la courbe du temps).

3 - Tracé des lignes horaires d'un cadran solaire

- **Le plus simple : le cadran équatorial**

Supposons que l'on plante au pôle Nord un bâton confondu avec l'axe de rotation de la Terre. Son ombre est projetée sur le sol qui, au pôle, est perpendiculaire à l'axe. En 24 heures, la Terre va faire un tour complet ; pendant une heure, l'ombre va donc balayer un secteur de $360:24=15^\circ$.

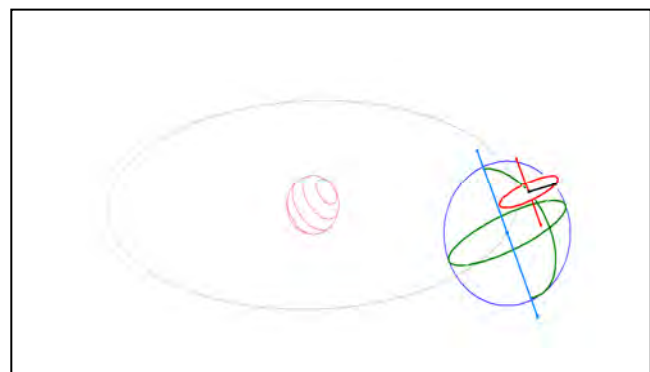
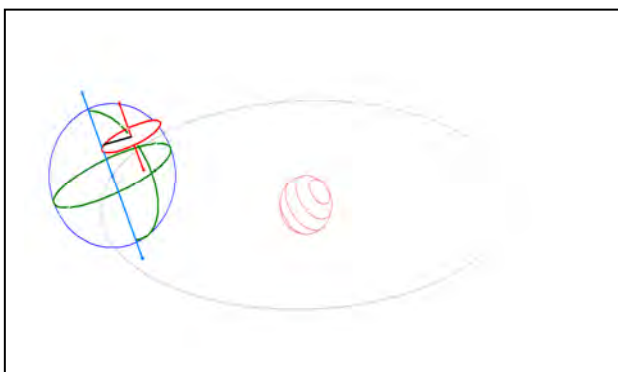
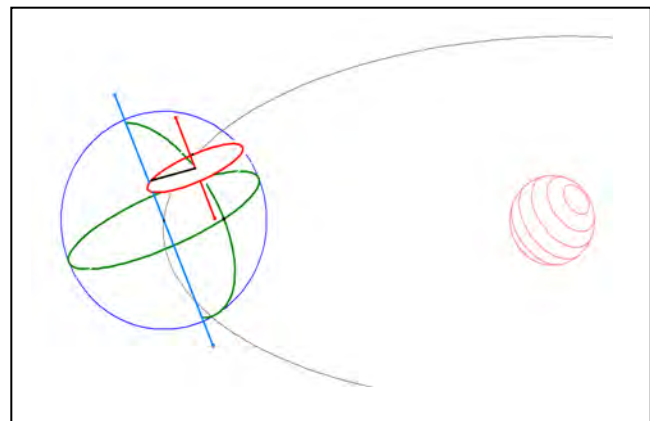
Un tel cadran, installé au pôle est donc constitué d'un style confondu avec l'axe de la Terre et d'une table perpendiculaire au style, partagée en secteurs de 15° .



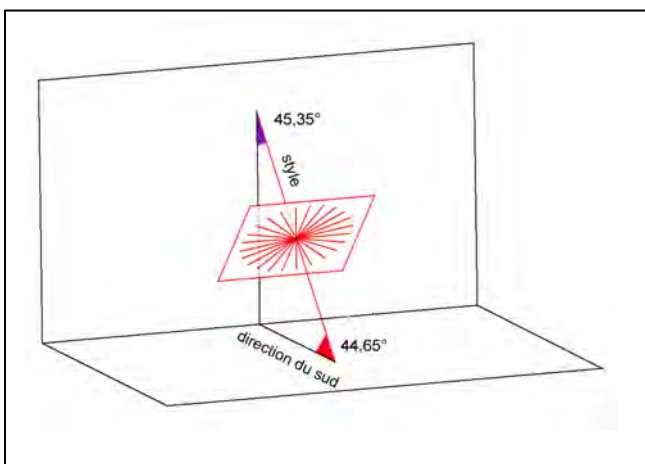
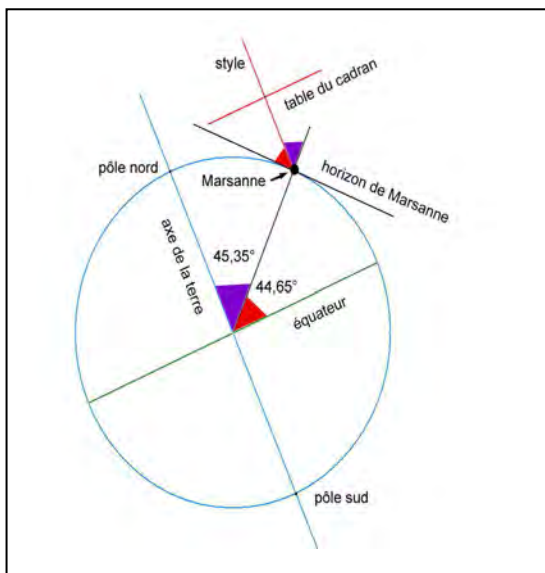
En fait, ce cadran reste utilisable partout à la seule condition que le style reste parallèle à l'axe du monde.

Puisque la table est perpendiculaire à l'axe de la Terre, elle est donc parallèle à l'équateur, d'où le nom de cadran équatorial.

Selon les périodes de l'année, l'ombre du style est projetée sur la face supérieure de la table (figure ci-dessous à droite) ou sur la face inférieure (figure ci-dessous à gauche).



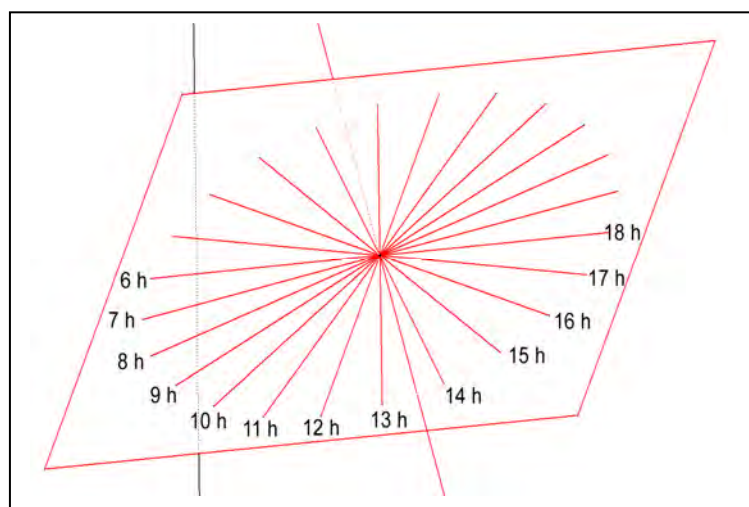
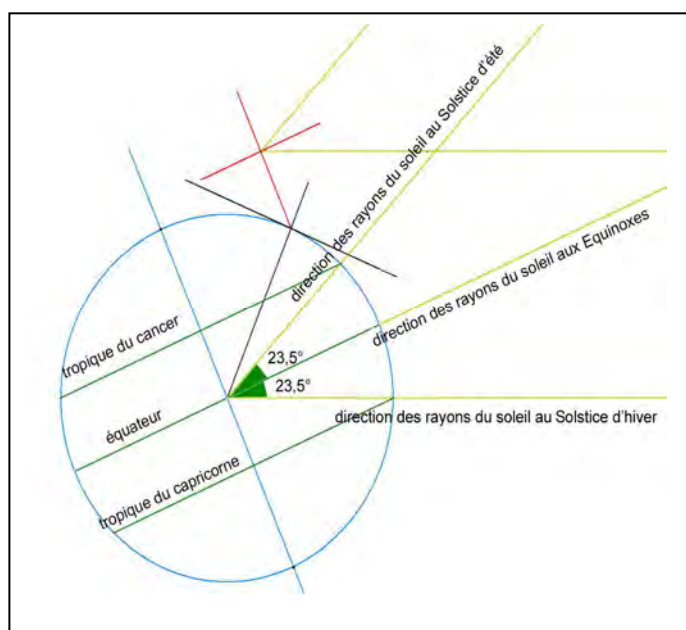
- **Construction d'un cadran équatorial à placer dans le bourg de Marsanne**



La figure ci-dessus à gauche montre en vue de profil, la position de Marsanne sur le méridien ainsi que celle du style et de la table du cadran.

Le style doit être placé comme l'indique la figure ci-dessus à droite. Pour être parallèle à l'axe de la Terre, il doit faire un angle égal à la latitude de Marsanne avec une verticale, et être orienté au sud.

Du 21 mars au 21 septembre, le Soleil éclaire la partie inférieure de la table du cadran et du 21 septembre au 21 mars, la partie supérieure... pas très commode, mais on peut prévoir de réaliser la table dans un matériau semi transparent !



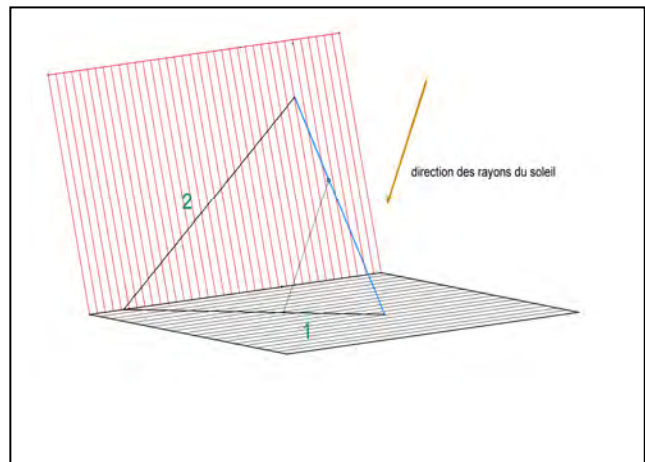
Si la lecture d'un cadran équatorial est loin d'être aisée, il est cependant particulièrement intéressant car il va faciliter le tracé des cadrans plus « traditionnels » comme on va le découvrir par la suite.

- **Tracé des lignes horaires d'un cadran non déclinant**

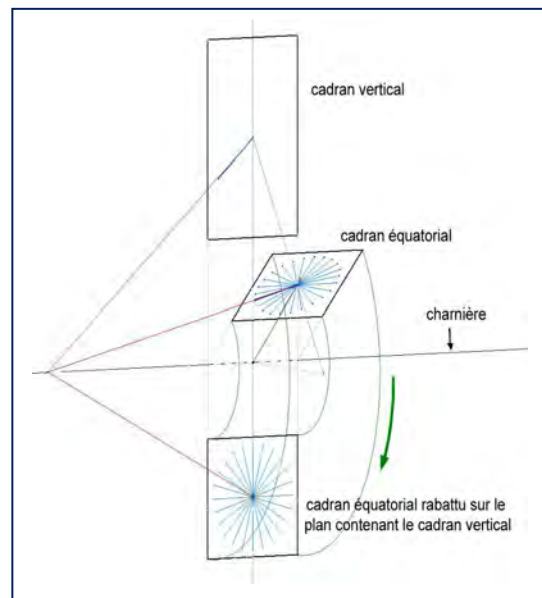
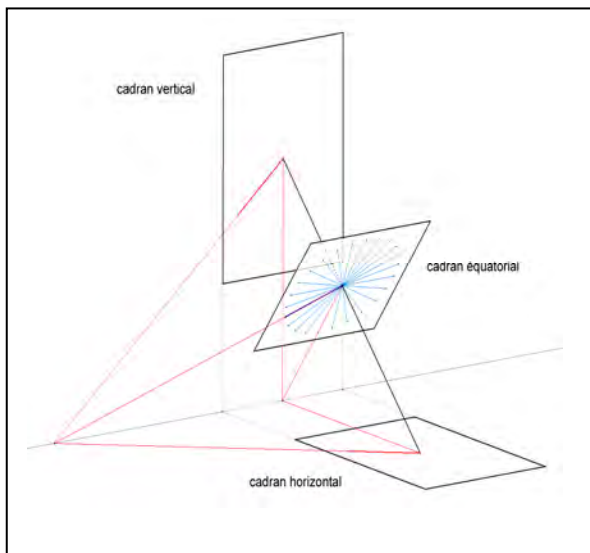
« Non déclinant », signifie que la table du cadran est orientée au sud, par contre elle n'est pas nécessairement verticale.

Imaginons un mur bien plan, vertical ou non, orienté au sud ou pas et une barre rectiligne (trait bleu sur la figure ci-contre) qui s'appuie sur le mur et le sol horizontal.

Un repère a été placé sur cette barre. Si on connaît l'ombre du repère sur le sol, il est alors facile de dessiner l'ombre de la barre sur le sol (1) jusqu'à la base du mur puis l'ombre sur le mur (2).



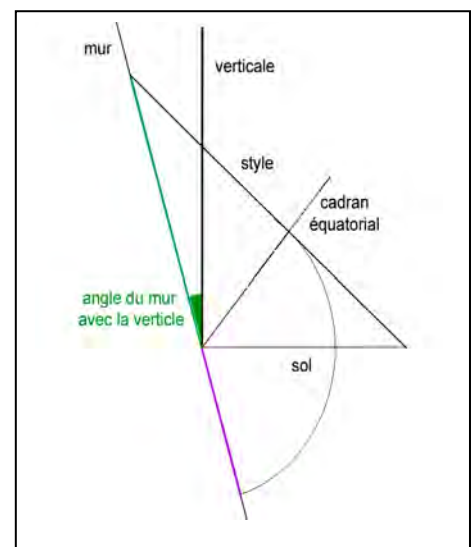
Supposons maintenant que la barre soit parallèle à l'axe de la Terre (on peut donc la considérer comme le style d'un cadran équatorial) et que le mur soit orienté au sud.



La figure ci-dessus montre le principe de construction de l'ombre du style sur le mur à partir d'un cadran équatorial dont le plan contient la base du mur.

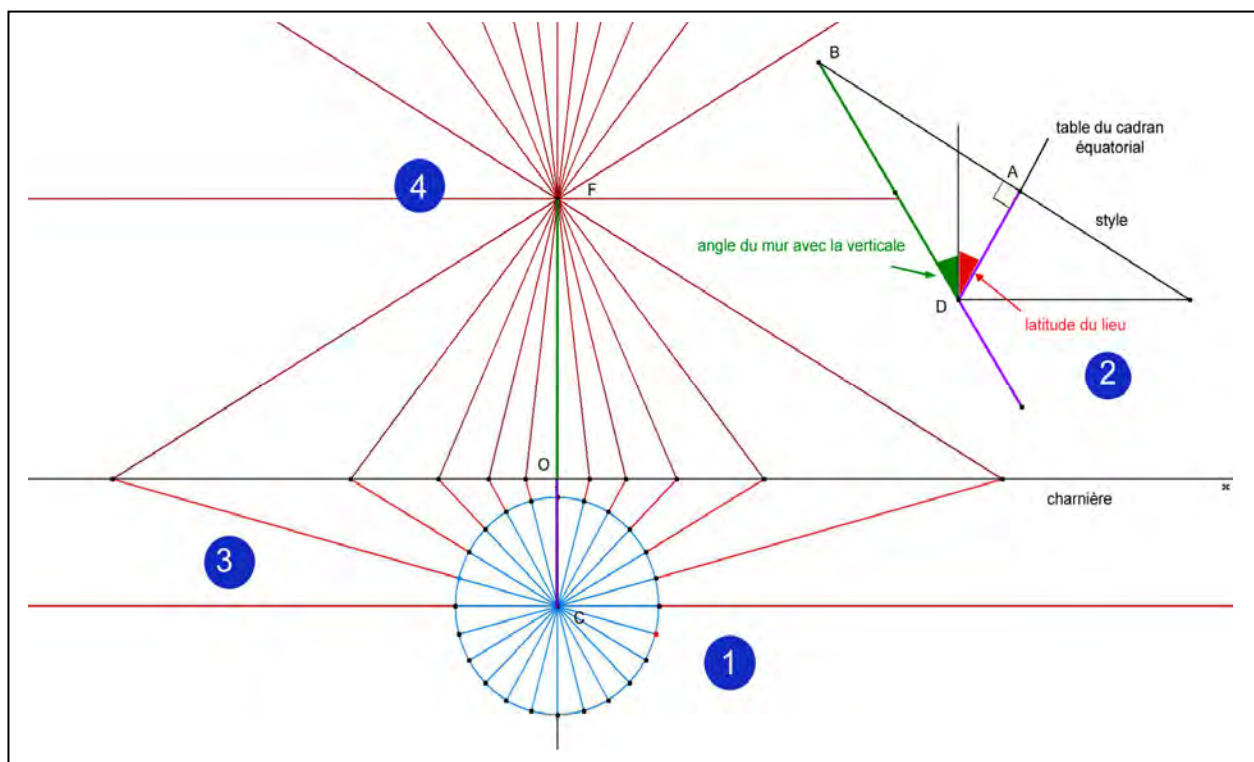
Imaginons que la base du mur forme charnière et que l'on fasse pivoter le cadran équatorial jusqu'à l'amener dans le même plan que celui du mur (figure ci-dessus à droite). Cette opération s'appelle un « rabattement ».

Ci-contre, on a représenté la « scène » de profil. Les différents éléments qui y figurent sont donc vus en « vraie grandeur ».



Après le rabattement, tous les éléments sont dans un même plan, il va donc être possible de réaliser le tracé du cadran sur une feuille de papier avec les instruments de base (règle, équerre, compas).
Il suffit pour cela de connaître l'angle que fait le mur avec la verticale et la latitude du lieu.

Les étapes du tracé



Étape 1

Tracer la charnière.

Tracer un **cercle sous la charnière** (pour la clarté des dessins, faire en sorte qu'il ne coupe pas la charnière). On appelle C le centre de ce cercle.

Tracer sur ce cercle les **graduations du cadran équatorial** (de 15 degrés en 15 degrés).

Étape 2

Tracé annexe qui va permettre de déterminer la distance de la fixation du style à la base du mur

À partir d'un point D, tracer un angle droit qui matérialisera la verticale et l'horizontale du lieu.

Tracer l'**angle du mur où doit être placé le cadran avec la verticale**

Tracer un segment faisant un **angle avec la verticale égal à la latitude du lieu**

Sur ce segment, placer un point A situé à **une distance du point O égale à la distance OC qui sépare le centre du cadran équatorial de la charnière.**

À partir de ce point, tracer la perpendiculaire au segment, elle coupe le mur en un point B (la longueur OB est la distance entre la base du mur et le point de fixation du style).

À noter que si le mur est vertical, B se trouve sur la verticale du lieu.

Étape 3

Prolonger les **rayons du cadran équatorial jusqu'à la charnière** et marquer les points d'intersection.

Étape 4

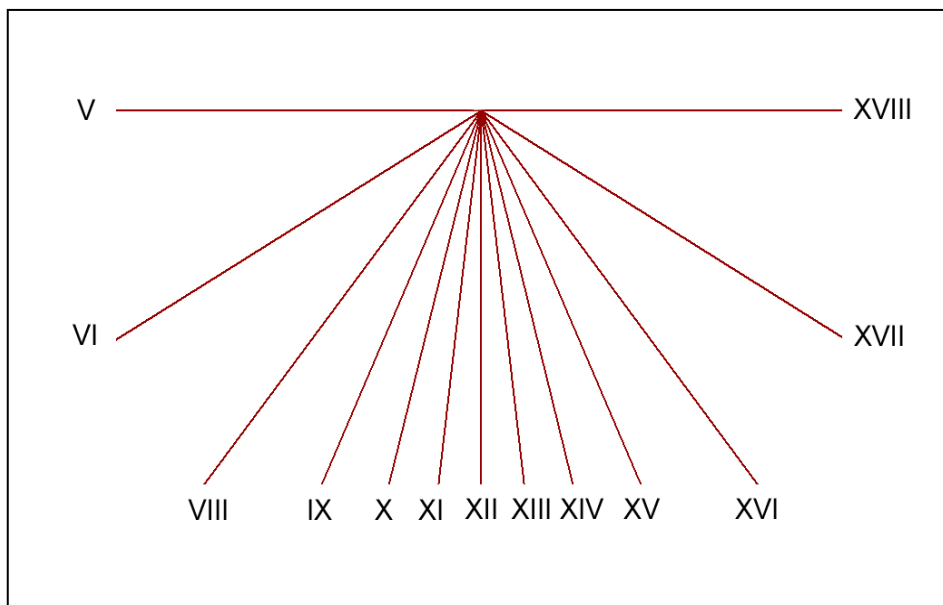
Tracer la perpendiculaire à la charnière passant par le point O.

Sur cette perpendiculaire, placer le point F situé à la **distance DB de la charnière** (ce point F est le point de fixation du style sur le mur).

Tracer les **droites qui joignent le point F aux points de la charnière construits à l'étape 3.**

C'est tout ! Ces droites sont les graduations du cadran non déclinant. Il suffit d'ajouter les indications horaires.

Voilà le cadran à placer sur le mur. On a conservé uniquement les tracés correspondant aux parties susceptibles de recevoir les rayons du soleil.

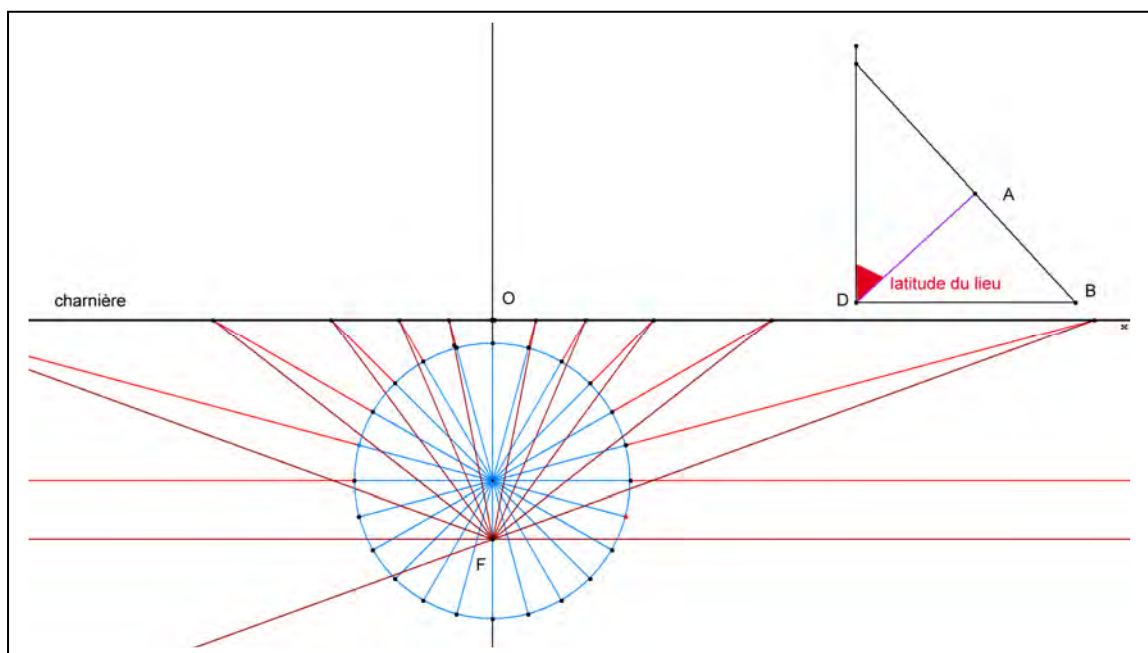


- **Tracé d'un cadran vertical déclinant**

Déclinant signifie qu'il n'est pas orienté au sud. C'est le cas de la face de l'obélisque qui porte notre cadran marsannais, mais elle cumule, en plus, le fait de ne pas être verticale. Contentons-nous du tracé d'un cadran déclinant vertical !

Étape 1

On commence par tracer un cadran horizontal en utilisant la méthode précédente (on le trace en dessous de la charnière pour laisser de la place pour la suite du tracé). La distance OF est ici égale à DB.



Étape 2

Ci-dessous, on n'a pas fait figurer le tracé du cadran équatorial de la figure précédente afin d'améliorer la lisibilité.

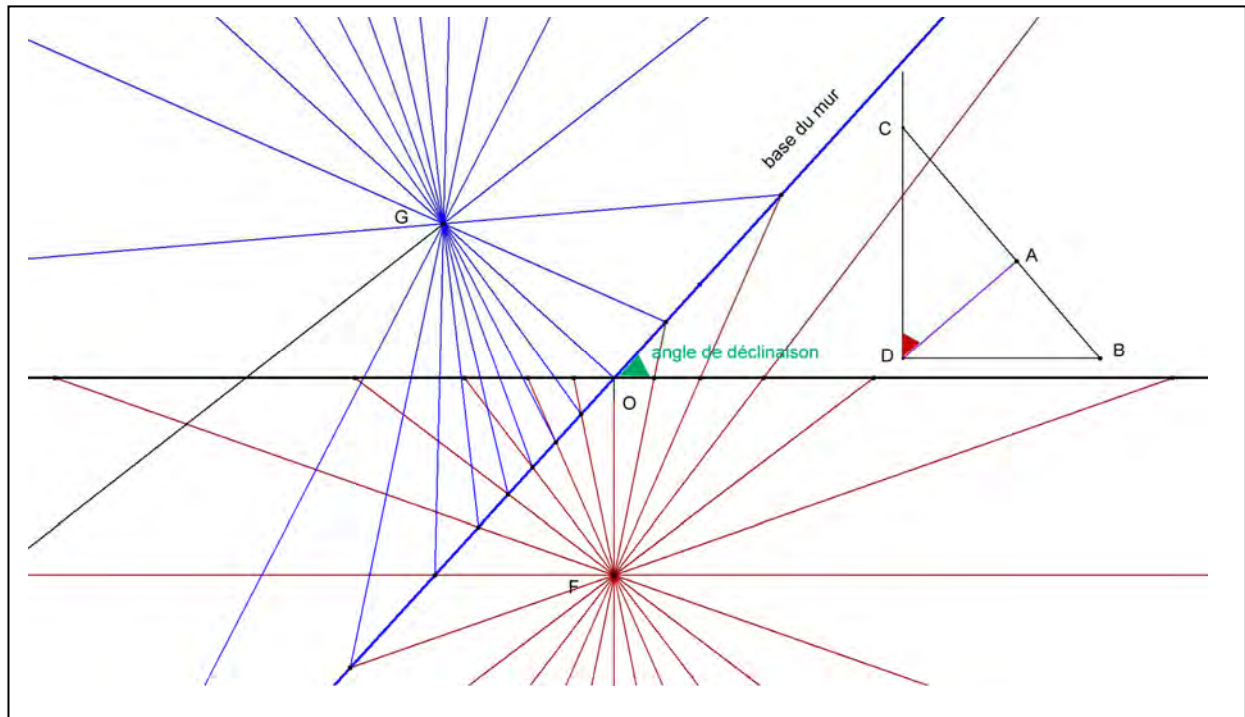
On commence par tracer la droite d passant par le point O correspondant à la base du mur qui doit porter le cadran. Elle est définie par l'angle de déclinaison choisi (le mur serait orienté ici au sud-est).

On trace la perpendiculaire passant par O à cette droite.

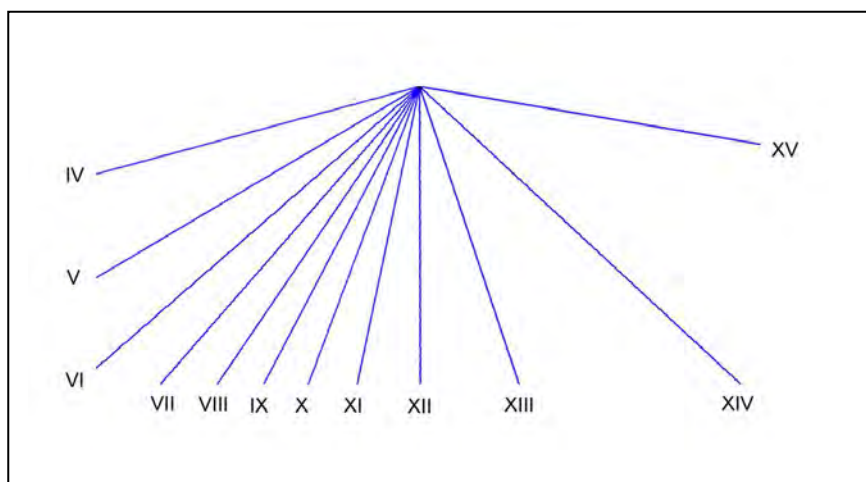
Sur cette perpendiculaire, on place le point G tel que la longueur OG soit égale à DC . Ce point G est le point de fixation du style sur le mur.

On place les points d'intersection de la droite d avec les droites passant par F , tracées à l'étape 1.

Il reste à tracer les segments joignant G à ces points d'intersection, ce sont les graduations du cadran que l'on cherche à construire.



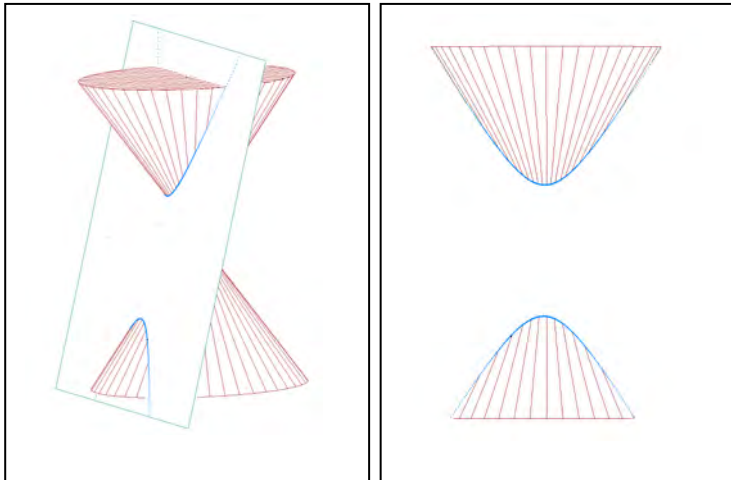
Le cadran à placer sur le mur est dessiné ci-dessous. La graduation portant le XII est le segment GO .



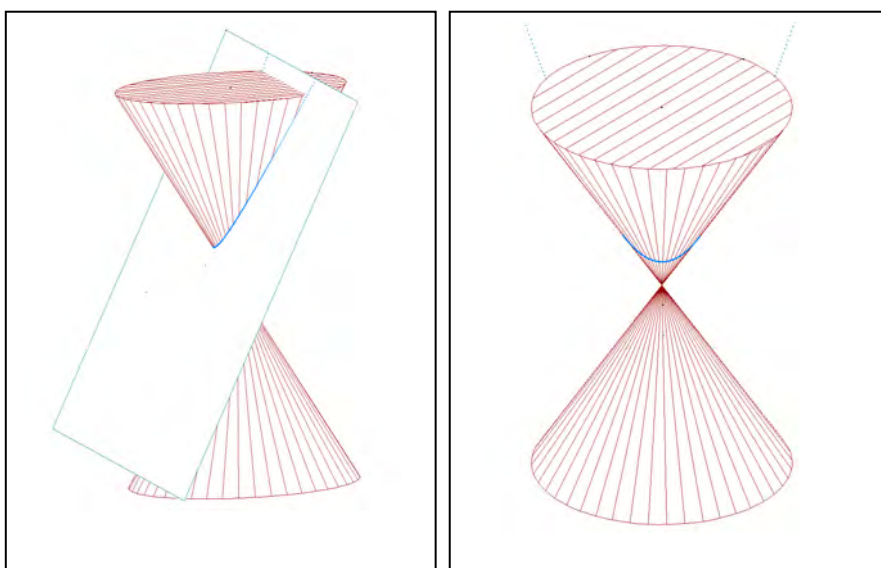
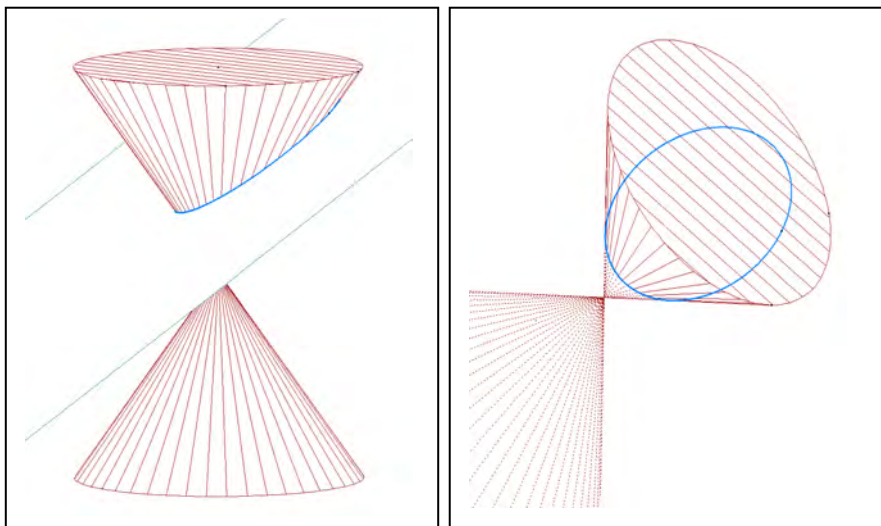
On ne développera pas ici le tracé, plus complexe, des segments horaires d'un cadran déclinant et non vertical comme celui de l'obélisque.

4- Lignes décrites par la trace lumineuse du disque

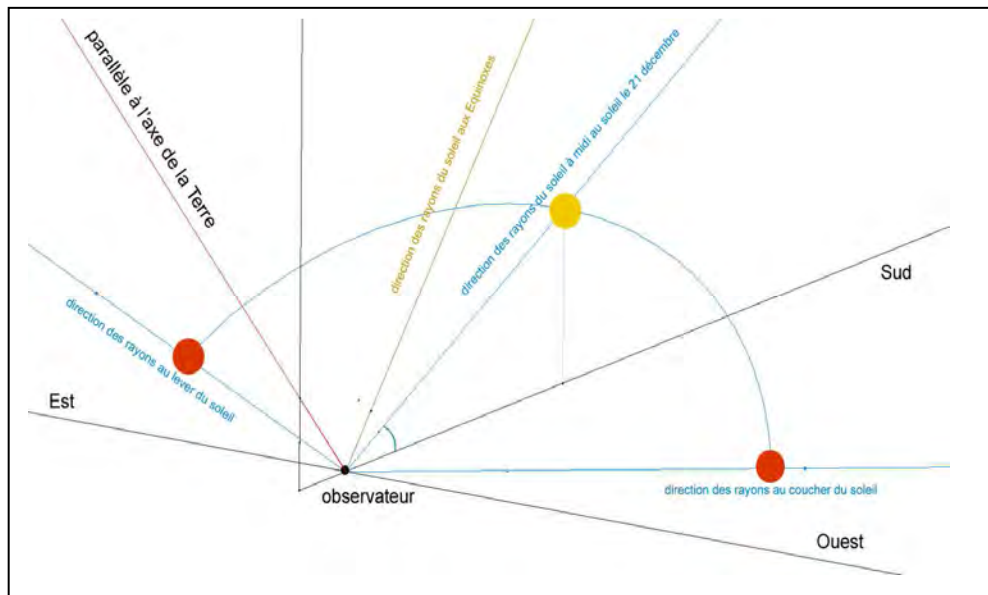
- Jeux de cônes indispensables pour comprendre la suite...



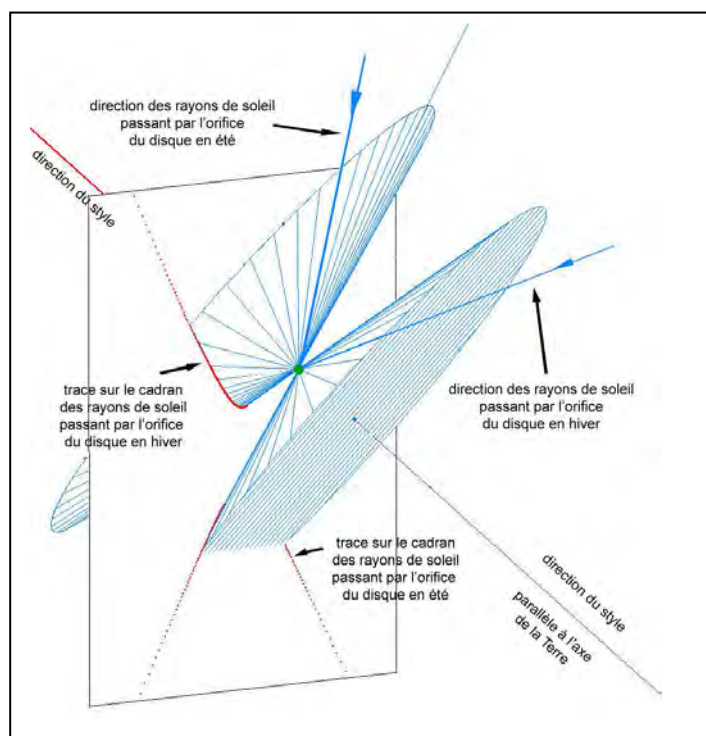
Quand on coupe un cône par un plan, on obtient, selon leurs positions relatives, une hyperbole (courbes bleues ci-dessus), une ellipse ou une parabole (courbes ci-dessous). C'est un cercle dans le cas particulier où le plan est perpendiculaire à l'axe du cône.



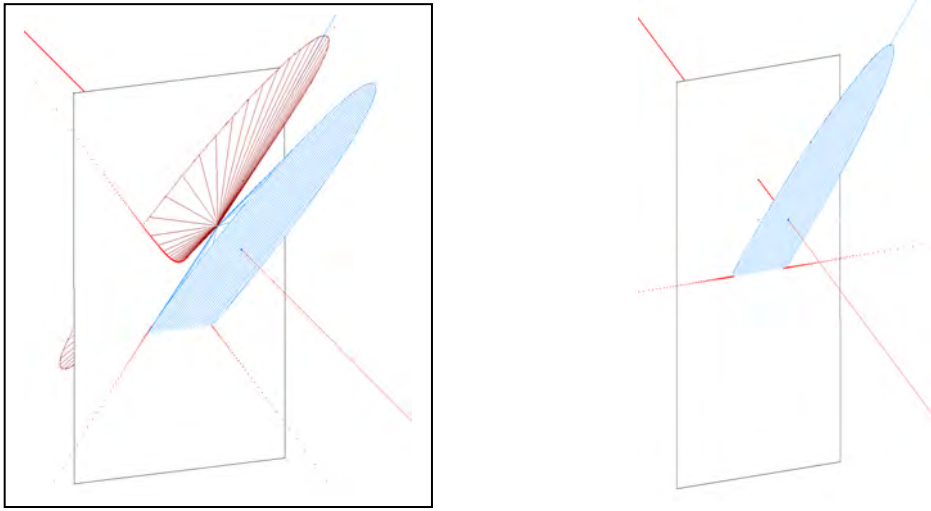
- **Le mouvement apparent du Soleil...**



Au cours d'une journée, pour un observateur placé au point O, le soleil semble parcourir un cercle centré sur la parallèle à l'axe de la Terre passant par O. Le sens de parcours est le sens inverse du sens de rotation de la Terre. On parle de mouvement apparent du soleil. Sur la figure ci-dessus, on n'a représenté que la partie du cercle située au-dessus de l'horizon, c'est-à-dire entre le lever et le coucher du soleil. L'angle que fait le rayon du soleil avec l'horizon à « midi au soleil » varie du 21 décembre (angle minimal) au 21 juin (angle maximal). Ici on est proche du Solstice d'hiver.

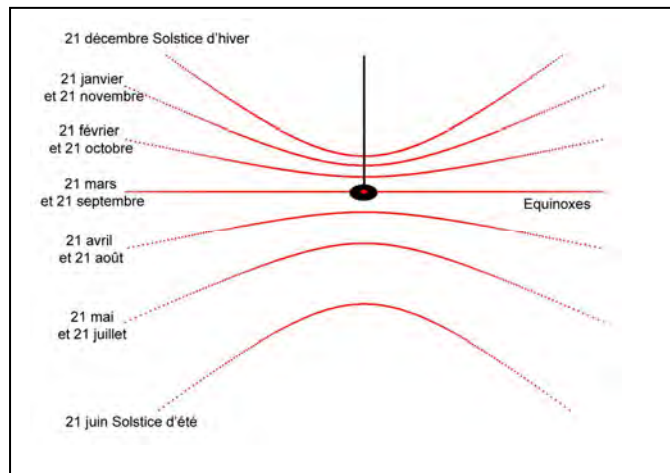


Sur la figure ci-dessus, l'orifice O dans le disque à l'extrémité du style est représenté en vert. Les rayons de soleil qui passent par cet orifice « décrivent » un cône (on parle de « génératrice » du cône) et se projettent sur le cadran sous forme de traces lumineuses (en rouge sur la figure ci-dessus). Chaque trace est à la fois sur le cône et sur le cadran, elle se trouve donc sur l'hyperbole, intersection du cône et du plan contenant le cadran. La figure permet de comprendre pourquoi entre le 21 mars et le 21 septembre, la trace décrit la partie supérieure de l'hyperbole alors qu'entre le 21 septembre et le 21 mars, elle décrit la partie inférieure. Le cadran peut être déclinant et non vertical comme celui de l'obélisque. Ces traces sont appelées courbes de déclinaison et ce sont des portions d'hyperboles.

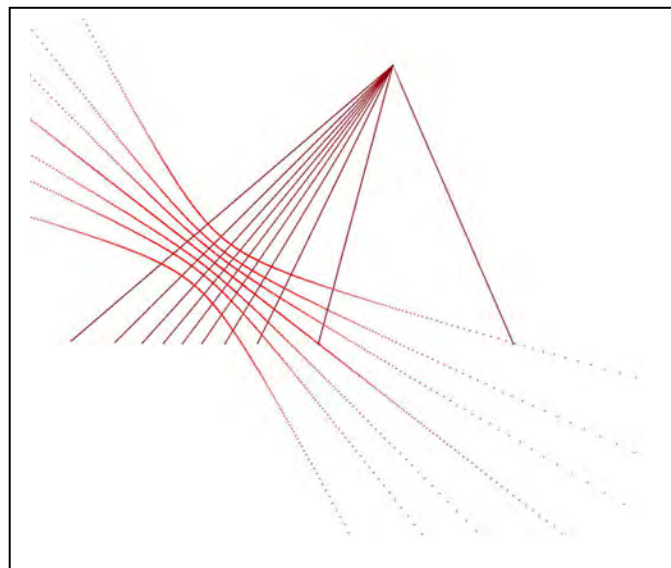


Plus on se rapproche de la date des Equinoxes, plus les cônes sont « évasés ». Les 21 mars et 21 septembre, les deux cônes se réduisent à un plan, la trace décrit alors une portion de droite.

Ci-dessous, figure l'ensemble des lignes de déclinaison figurant sur un cadran vertical non déclinant. Ici, l'ombre du style est verticale et le rayon lumineux passant par l'orifice du disque tombe sur la ligne des Équinoxes, il est donc midi « heure solaire » le 21 mars ou le 21 septembre.



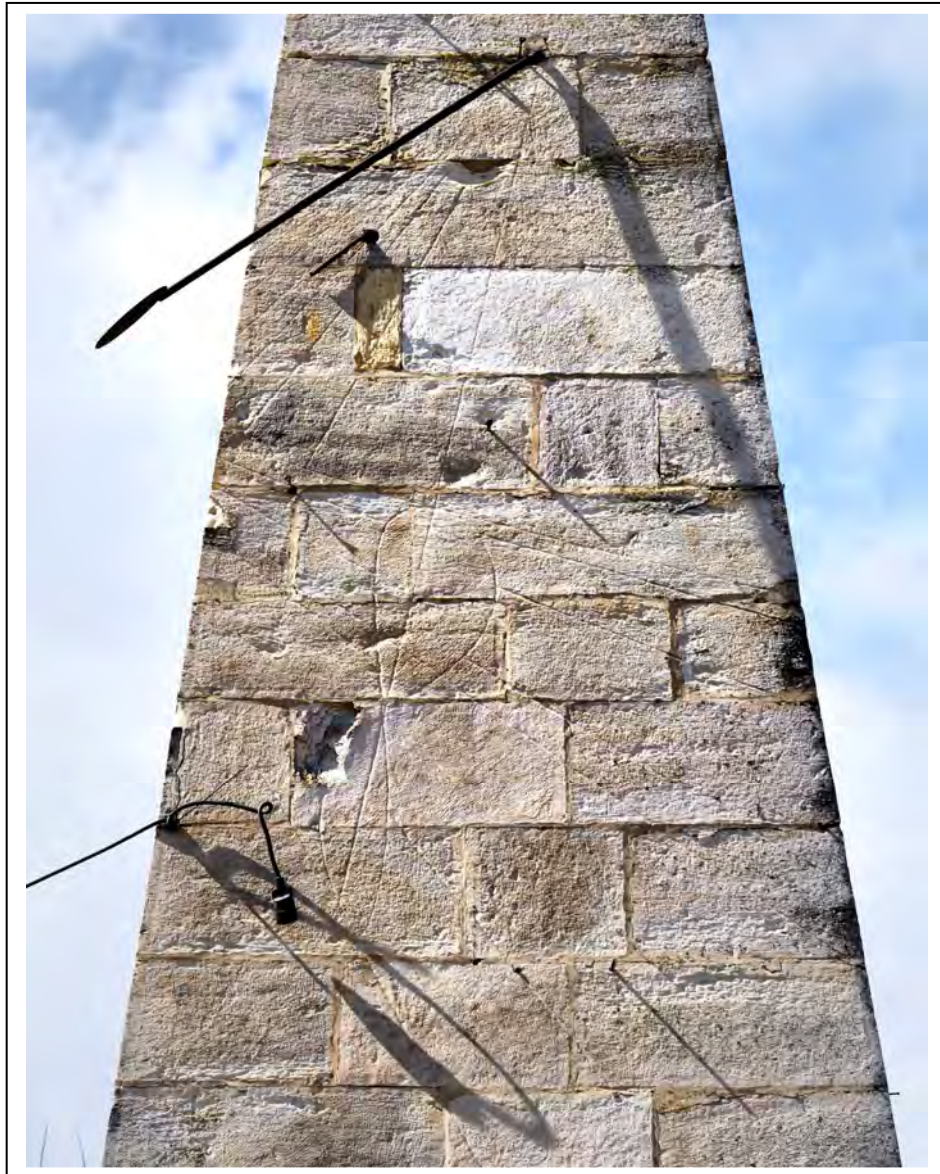
Ci-dessous, on a tracé un cadran non vertical et déclinant du matin (inclinaison de 7 degrés avec la verticale et déclinaison de 63 degrés) proche du cadran de l'obélisque.



Jean-Raymond Delahaye

Sources :

- Archives municipales de Marsanne
- Bernard Carbonneaux, Philippe Didier et Claude Mathieu, *Activités dans la mathématique - La pratique de l'astronomie*, éditions Cedic, 1983
- Jean Fulcrand et Pierre Bourge, *Midi au soleil - Comment réaliser un cadran solaire ?* Bonnefoy imprimeur éditeur, 1994



Marsanne ses églises, prieurés et chapelles au fil des siècles

Au mandement de Marsanne, aux XVI^e et XVII^e siècles, on comptait, outre l'église paroissiale originale de Saint-Félix et celle de Notre-Dame de Fresneau, deux prieurés entourés chacun de leur cimetière, Saint-Martin et Saint-Laurent de Meyras, que l'on dénommait alors « église », ainsi que les chapelles du Bon-Secours et de Saint-Claude.

Surplombant en majesté le vieux village, juste sous le château médiéval, Saint-Félix est un ancien prieuré du XII^e siècle dépendant de l'abbaye augustinienne de Saint-Thiers de Saou. Devenu église paroissiale, puis ruiné, sa silhouette remarquable accompagne les Marsannais depuis une dizaine de siècles.



Fief des Adhémar de Poitiers, puis de Grignan et de Monteil, Marsanne revint finalement vers 1582 à la famille des Adhémar de Brunier qui conserva les titres. Sur place, les rares traces de la présence des Adhémar de Monteil de Brunier se lisent dans les registres paroissiaux conservés à partir de 1616.

Traditionnellement parrains ou marraines pour des enfants du village, les membres de la famille ont aussi leur sépulture dans la chapelle familiale de Saint-Jean-Baptiste, sous le clocher de Saint-Félix. Jean Louis Adhémar de Monteil de Brunier rejoint ainsi le 26 octobre 1707 sa mère, Marguerite de Richard, disparue en 1654, en présence de tous les curés des paroisses voisines.



Chapelle Saint-Jean-Baptiste

L'édifice lui-même n'a pas traversé le temps sans dommages. Plusieurs visites épiscopales chargées de faire l'état des lieux des paroisses du diocèse montrent déjà, en 1603, « une esglize parrochiale, sous le vocable de Saint Félix, découverte, sans hostel, clocher, fonts baptismals ne ornements ». Les réparations semblent bien modestes en 1613, et toujours insuffisantes en 1734.

Pourtant, le toit avait bien été réparé et le clocher redressé, puisque, le 17 novembre 1732, on pouvait bénir une " grosse cloche " nommée " Anne Marie Joseph ". Son parrain, Jérôme Dufesc de Lozeran, et la marraine demoiselle Anne Marie Élisabeth de Saint-Veyran. Le lendemain, on bénit aussi une cloche pour l'horloge du beffroi, « Marguerite Jérôme Elisabeth ». Même parrain, et pour marraine Marguerite Borel Delor (née en 1724, peut-être la fille de Jean Borel Delor et future épouse de Laurent Veyrenc). Plus tard, en 1736, on change les vitres !



Baptême des cloches (AD)

En 1738, c'est le curé Meyzin qui propose de fabriquer sur place les tuiles nécessaires à la réfection du toit de Saint-Félix grâce aux ressources disponibles sur place : bois, chaux, argile. Mais il faut demander l'autorisation de couper le bois et en même temps obtenir quelques dégrèvements d'impôt pour mener à bien le projet. Malheureusement, la situation financière de la communauté ne fait que s'aggraver, les demandes successives resteront lettre morte.

De délai en délai, Saint-Félix continuera de périr, la voûte finira par s'effondrer et l'édifice perdra définitivement son statut d'église paroissiale après la Révolution, devenant peu à peu la ruine magnifique à la silhouette si familière.

Quant à Notre-Dame de la Fontaine, elle disparaît au XIX^e siècle, mais pas totalement. Comme le chat invisible d'Alice au Pays des merveilles dont on ne voit que le sourire, un petit « fenestron » de la façade du château de Montluisant rappelle qu'un pan du mur extérieur ouest de l'église y est intégré à jamais !



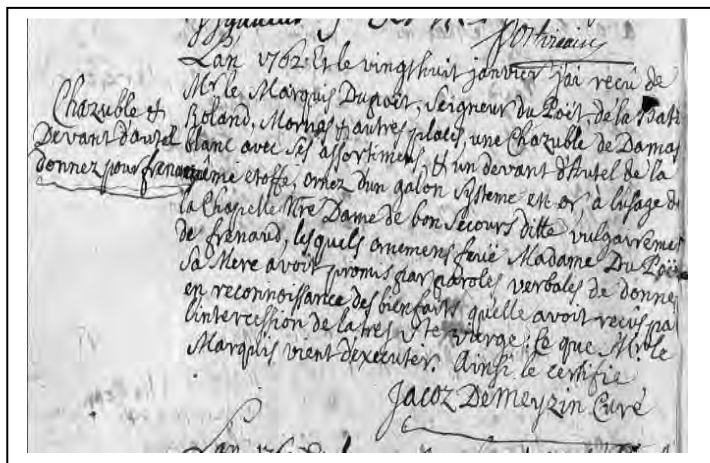
Outre ces édifices principaux, il ne faut pas oublier la chapelle Notre-Dame des Bois, puis de Bon-Secours. Édifiée vers le XVII^e siècle dans le vallon du petit torrent du Fresneau, à l'ouest de la colline du village, elle est l'objet d'une fervente dévotion de la part des Marsannais ou des fidèles de passage. La tradition place ici un miracle qui permet à la pieuse jeune fille d'un tailleur de pierre de recouvrer la vue par ses prières à la Sainte Vierge.

Dans les textes, elle attire notre attention en 1725, lorsque le curé de Meyzin décide brusquement d'y transférer les messes des fêtes mariales du 15 août et du 8 septembre. Le modeste édifice ne peut contenir les " 900 communiant " locaux avec les étrangers à la paroisse, et les consuls émettent une vive protestation auprès de l'évêque de Valence.

Plus tard, c'est la dévotion particulière à la petite chapelle de la part de la famille de Marcel de Blaïn du Poët qui vient mettre le site en lumière. En janvier 1762, le curé note le don, « pour la chapelle Notre-Dame de Bon Secours, dite vulgairement de Frenaud », d'une chasuble et d'un devant d'autel présentés par le marquis du Poët au nom de sa mère, la marquise Louise de la Baume de Tertulle Pluvinel décédée en 1760.



Chapelle N-D de Bon Secours (photo AVM)



Don de la marquise de Blaïn du Poët

Enfin, le 22 mai 1772, un autre fils de la marquise, Joseph-Gaspard de Blaïn du Poët, chevalier de Malte, remet au curé et au consul de la communauté « une somme de 721 Livres en argent comptant, et un billet de 479 Livres (...). La dite somme de douze cents Livres a été léguée à la chapelle de Bon-Secours, dite vulgairement de Fresneau, par noble Joseph Constantin Fidèle de Blaïn du Poët, lieutenant des vaisseaux du Roy, tué dans l'Inde » (...). En retour, « le chevalier exige » des prières pour le repos de son frère, et " le placement de ses armes au-dessus de la porte de la chapelle en-dedans (...). »

La chapelle sera agrandie, mais les armes du noble chevalier ont été fidèlement replacées à l'intérieur, au-dessus de la porte, selon son vœu.



Armes de Joseph Constantin Fidèle de Blain du Poët à Fresneau

Dans la plaine, deux édifices remarquables ont aussi rythmé la vie quotidienne des Marsannais jusqu'au XVIII^e siècle. Il s'agit des prieurés Saint-Laurent de Meyras et Saint-Martin, dépendant également de l'abbaye de Saint-Thiers de Saoû.

Situé au nord de la commune sur la route de Grâne, sous le vieux village, le prieuré Saint-Laurent de Meyras se signalait encore par quelques ruines en 1963. Sa chapelle servit de sépulture aux familles Teyssier de Tournier et aux Mazade, dont un fut lieutenant de la " châtelaînie " de Marsanne. Dans le cimetière qui l'entourait ont été ensevelis, de 1653 à 1791, les habitants des hameaux et quartiers voisins des Bastets, Parizot et Chantereine.

Tout comme les édifices voisins, le prieuré Saint-Laurent a subi les dégâts des troubles successifs à partir du XVI^e siècle. La visite épiscopale de 1613 le découvre " démoli et découvert ". Il sera sommairement restauré, mais la Révolution consommera sa disparition en vendant chapelle et cimetière comme biens nationaux. Sur le cadastre de 1809, on distingue une vague silhouette sur les parcelles 105, 106, 103.



À la fin du XIX^e siècle, à l'occasion de travaux d'aménagement de la voirie, et notamment du chemin de Meyras qui traversait l'ancien cimetière, on exhuma des ossements, peut-être ceux des familles Burel, Blache, Latard, Villeneuve, ou Serrepuy qui y avaient été ensevelis. En 1923, lors de la réfection du même chemin, on releva encore une douzaine de tombes. (Ci-dessus, vue du cadastre)

Dernier lien avec l'abbaye de Saint-Thiers de Saoû, le prieuré Saint-Martin, situé en bordure de l'actuelle route de Montélimar, proche du quartier de la Rue. Dans ses chapelles ont été inhumés nombre de membres des familles importantes de Marsanne.

En 1506, fondation de la chapelle Sainte-Anne par noble Aimard Odoard co-seigneur de Barcelone habitant Marsanne, où sont enterrés ses ancêtres, avec donation de terre, d'une vigne et sa source au quartier de la Rue dont les revenus serviront à l'entretien d'un recteur, d'une maison et d'un jardin en Lachard. En 1623, un descendant, Pierre Odoard, seigneur de Barcelonne, y prend place à son tour.

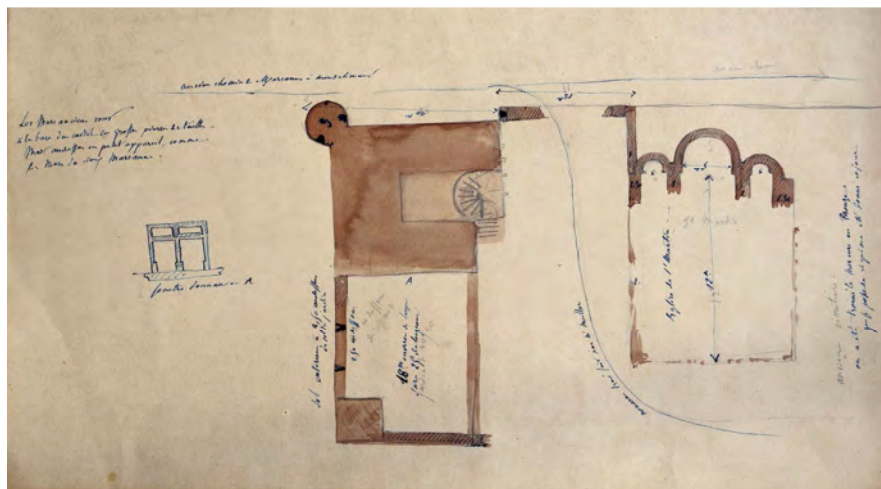
En 1608, un acte notarial de Jean Reboul, met « *sieur David Borel, en possession de la chapelle intitulée de la bienheureuse Vierge Marie et Saint-Nicolas dans l'église Saint-Martin* » (...) « *lequel comme fils à feu Demoiselle Louise de fille naturelle et légitime de feu noble Charles de Coursas quand vivait*

juste patron et successeur légitime des fondateurs de ladite chapelle » aura charge d'en prendre garde et avoir soin du service divin.

Un peu plus tard, en 1688, Antoine Borel Delor, notaire royal, fils du précédent, choisit la chapelle Sainte-Anne pour dernière demeure, tandis que son épouse, Marie Peysson, rejoint celle de Sainte-Catherine en 1705.

Le temps s'écoule et Saint-Martin subit le même sort que ses homologues. L'impitoyable compte rendu de 1603 le désigne aussi comme " ruiné et découvert " après les dures années de guerre. Suffisamment restauré, il poursuivra sa mission jusqu'au XVIII^e siècle. En 1791, bâtiment et terrains sont mis aux enchères comme biens nationaux. Plusieurs lots étaient attachés à la chapelle Ste-Anne dont les revenus assuraient l'entretien général. À cette époque, le prieuré dépendait de la congrégation du St-Sacrement de Valence.

Quelques structures et pans de murs ont survécu à la Révolution en s'intégrant à une nouvelle demeure. Au XIX^e siècle, le général de Montluisant a restitué un croquis figurant les vestiges de l'édifice.



Archives de Montluisant (coll. privée)



Souvenir de Saint-Martin (GoogleEarth)

Le cimetière attenant a disparu sous les ceps de vigne, mais le soc d'une charrue dérange encore parfois le couvercle d'un sarcophage de pierre, dernier témoin des tous premiers occupants du lieu.

Bien des découvertes sont encore à venir sur l'histoire de ces lieux malmenés. À la suite des pionniers enthousiastes du XIX^e siècle, l'archéologie des lieux mériterait un deuxième regard avec les technologies modernes, et une synthèse des sources littéraires pourrait passionner de nouveaux chercheurs sur l'histoire d'un terroir aussi riche que celui de Marsanne. À vos pioches! À vos tablettes !

Colette Picolet-Ramos

Sources :

- Archives Municipales de Marsanne, GG11, pièce 3, GG5
- Marsanne : registres paroissiaux, délibérations communales, cadastre, Archives départementales de la Drôme,
- Inventaire sommaire des archives de la Drôme (numérisé)
- Lacroix, André, " Marsanne ", in l'Arrondissement de Montélimar, tome V, p 45
- Louis Fillet, Sanctuaire de Notre-Dame de Fresneau à Marsanne, in Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers, 1897, p 106-114
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k4869128.image.r=GOUDERT.f108.hl>
- " Marsanne au XVIII^e siècle ", association des Amis du Vieux Marsanne, 20
- Bulletins des Amis du Vieux Marsanne (AVM)
- Articles divers dans Bibliothèque Geneanet et Gallica



Photo Françoise Niederhauser

L'école à Marsanne avant la Révolution

Jean-Raymond Delahaye

Dès 1653 au moins, bien avant l'édit royal de 1698 qui fait obligation aux municipalités de créer des écoles, un précepteur de la jeunesse enseigne aux enfants marsannais. En 1675, par exemple, le « *Mettre d'Escole* » a des gages de trois livres par mois payables par la communauté « *quartier par quartier* », c'est-à-dire par trimestre, auxquels s'ajoutent dix sols par mois payés par chacun des enfants qui apprendront à écrire, quinze sols par ceux qui apprendront l'arithmétique et vingt par ceux qui apprendront le latin, quant aux « *petits enfants* », il leur est demandé cinq sols. Jusqu'à 1790, si on excepte une très courte période en 1717, les enfants de Marsanne ont pu toujours profiter de l'enseignement d'un maître d'école.

1. Qui sont ces maîtres d'école ?

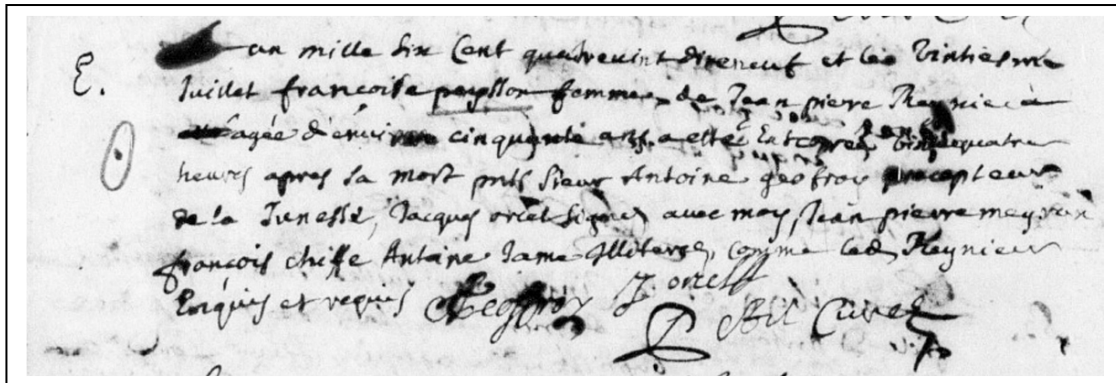
Lors de l'assemblée générale de la communauté de Marsanne qui se tient en novembre de chaque année, le consul propose de nommer un « précepteur de la jeunesse » pour l'année à venir. Il s'agit de « continuer » celui de l'année précédente ou de nommer un nouveau candidat dont il a auparavant vérifié les compétences et avec lequel il a discuté des conditions financières. Il arrive qu'on lui demande d'assurer également la fonction de secrétaire lors des assemblées générales. À Marsanne, sauf exception, ces maîtres sont des laïcs.

Cet extrait des délibérations de l'assemblée communautaire du 19 juillet 1716 détaille les circonstances et les modalités de la nomination d'Henry Garcin, nouveau précepteur de la jeunesse :
« ...*Messire Gabriel Bernaud servant la Chapelle de Saint Laurent et enseignant la jeunesse a témoigné ne pouvoir plus le faire ce qui a obligé le proposant (le consul) après toutefois en avoir conféré avec les principaux de ce lieu de s'informer sy s'en trouverait quelque autre pour mettre à sa place et s'étant le sieur Henry Garcin présenté du lieu de Dieulefit (...) il le propose à l'assemblée pour délibérer. [...] c'est après avoir vu et examiné le sieur Henry Garcin, et ce de l'avis de messire Michel Penail Curé de ce lieu, que la présente assemblée nomme le sieur Henry Garcin en la place de messire Bernaud pour commencer dès le premier septembre prochain de la présente année mille sept cent seize (...) aux conditions qu'il lui sera fourny un logement tant pour lui que pour les escolliers une table et bancs, et qu'il lui sera payé par le receveur la somme de cinquante quatre livres pour l'année que treize livres dix sols composés de trois mois pour chaque quartier, et par avance, et quoutre (cela) les escolliers payeront suivant les coutumes qui sont, pour les enfants qui aprenent à lire cinq sols par mois ceux qui aprenent à lire et à écrire dix sols, et pour ceux qui aprenent à lire à écrire et à la rithmétique quinze sols ».*

C'est la seule fois durant la période étudiée qu'un (très modeste) mobilier est proposé au maître d'école. Sans doute est-ce lié à l'installation de l'école dans les locaux rénovés de la nouvelle maison de ville qui sera détaillée plus loin. On note que le latin a disparu des « objectifs » ; il est, en effet, désormais admis que c'est dans des textes écrits en français et non en latin que doit se faire l'apprentissage de la lecture.

Un peu fastidieuse sans doute, la liste de tous les maîtres qui ont enseigné au XVIII^e à Marsanne, est riche d'enseignement. Il est frappant, en particulier, de les voir se succéder en si grand nombre, conséquence de la précarité de cet emploi et tout particulièrement de la faiblesse des gages proposés. Aussi, nombre d'entre-eux se déplacent-ils d'année en année d'un village à l'autre selon la rémunération proposée alors que d'autres optent pour une autre activité plus rémunératrice.

C'est Antoine Geoffroy qui est précepteur de la jeunesse lors du changement de siècle. Il figure ci-dessous, avec sa fonction, dans l'acte de décès de Françoise Peysson le vingt juillet 1699.



Son successeur, Gabriel Allier, enseignera à Marsanne de 1703 jusqu'en 1707. En novembre 1703, « ...il a este traité avec sieur Gabriel Allier pour enseigner la jeunesse et servir de secretaire de cette communauté et, a cest fait, écrire les rolles des traites capitation et delibération moyenant la somme de dix livres par mois, et outre ca la communauté luy fournira dun logement suivant les coutumes, et les enfants de particuliers de la dite communauté payeront suivant les antiennes coutumes ».

En novembre 1707, après le départ de Gabriel Allier, aucun candidat ne s'est présenté et il est demandé au consul de faire diligence pour trouver rapidement un remplaçant. C'est Antoine Geoffroy qui prend la relève en cours d'année et est reconduit pour l'année suivante. Il a été auparavant maître d'école à Roynac en 1696 et, comme on l'a vu, à Marsanne en 1699. Jean Chassagnerey de Francillon lui succède.

Le « sieur Durand » se propose pour 1710, mais il considère « ...qu'il ne saurait subsister au prix de cent quarante sept livres par an... ». Il est vrai qu'à cette époque un mulet adulte valait plus de 300 livres ! On décide de lui accorder 5 livres de plus pour l'année. Sans doute considère-t-il cette somme encore insuffisante puisqu'en 1713 c'est Charles Reynaud qui enseigne aux jeunes marsannais dans la maison acquise par la communauté dans des conditions sans doute très précaires puisque l'assemblée considère « qu'en l'état elle est inhabitable ».

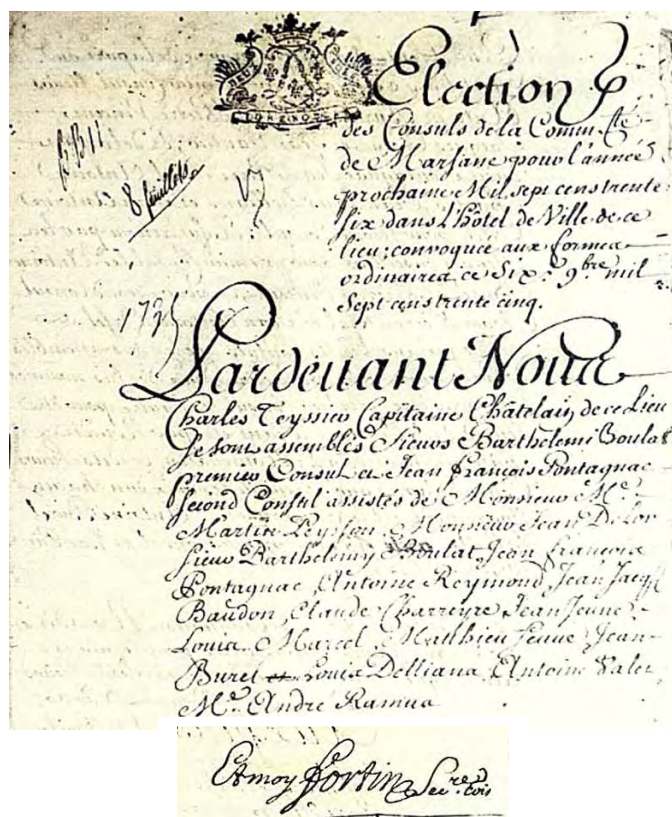
Un religieux, Gabriel Bernaud, dont il a été question plus haut, occupe ensuite la fonction jusqu'en 1716. Henry Garcin, qui lui succède, semble avoir quitté Marsanne avant la fin de son contrat puisqu'en octobre 1717 l'assemblée déclare : « ... qu'il y a fort longtemps que cette communauté n'a point de précepteur pour instruire la jeunesse, que sy ont faisait un party avantageux, il s'en pourrait trouver dont la communauté serait satisfaite. Sur quoy a esté délibéré que Mr. le curé ou autres habitants sont priés de chercher quelqu'un [...] auquel il sera donné jusques à 150 livres (...) ». L'importance des gages proposés porte ses fruits et un nommé Pierre Manga est engagé. Il est précisé qu'il enseignera gratuitement à lire, écrire et l'arithmétique. Ainsi débute la seule période avant la Révolution pendant laquelle l'enseignement est totalement gratuit.

Jacques Roussel, nommé en 1722, ne reste que deux ans en fonction puisqu'en novembre 1724 c'est Michel Baron qui s'est offert d'être maître d'école moyennant 150 livres de gages ; il a commencé le premier du mois. Attendu le grand nombre d'enfants qu'on envoie à l'école, « ... il est interdit au sieur Baron de recevoir des enfants en deçà de sept ans pour que ceux qui ont l'âge de raison en profite... ». Il s'agit ainsi de concilier les intérêts du maître d'école dont le revenu dépendait du nombre d'enfants accueillis et ceux de la communauté soucieuse de l'efficacité de l'enseignement donné.

Il est suivi deux ans plus tard par Jean Carrier qui a promis de « *bien enseigner aux enfants pendant une année* » aux gages de 147 livres. Gages qui s'avèrent, cette fois encore, insuffisants puisqu'en novembre 1727, il déclare « *ne pouvoir subsister avec les gages donnés l'an dernier* ». Compte tenu des « *soins qu'il s'est donné pour l'éducation de la jeunesse* », il lui est proposé 153 livres. Il est toujours en place en 1732, année où Pierre Eynard lui succède à raison de 6 livres par mois (!) plus la contribution des parents.

L'année 1733, l'état très précaire des finances de la communauté l'a contraint à revenir au mode de rétribution du maître d'école en vigueur en 1675, c'est à dire une contribution des parents liée au savoir enseigné. Cette année là, le consul informe l'assemblée que « (...) *pour le precepteur de la jeunesse, il en a trouvé un capable et qu'il s'offre au prix (75 livres par an) moyennant ce que les particuliers lui donneront ce qui est beaucoup plus avantageux pour la communauté (...)* » et prévoit qu'ainsi, leurs enfants en profiteront davantage. Il précise plus loin : « ... *les enfants luy payeront, savoir pour ceux qui apprendront a lire, cinq sols par mois, dix sols pour ceux qui apprendront a écrire et quinze sols aussy par mois pour ceux qui apprendront a chiffrer (...)* ». À cette époque, les enseignements de la lecture et de l'écriture sont dissociés ; on apprend d'abord à lire, puis à écrire. À ce propos, jusqu'au milieu du XVIII^e au moins, la confrérie des maîtres-écrivains, voulant se réserver l'enseignement de l'écriture, attaquait en justice les maîtres d'école de la ville de Paris qui pratiquaient cet enseignement.

Guillaume Fortin, qui se déclare maître-écrivain (sans doute est-il écrivain public), est nommé pour l'année 1735. La répartition entre les gages de la communauté et la contribution des parents a été revue puisqu'on lui offre cent livres de gages pour l'année, payables « quartier par quartier » ; la participation des élèves se monte respectivement à 3, 6 et 9 sols pour ceux qui apprendront à lire, écrire et chiffrer. Il lui est demandé d'ouvrir l'école le premier octobre. Guillaume Fortin occupe également la fonction de secrétaire, ce qui lui permet de faire preuve de son talent de calligraphe. Le paiement « quartier par quartier » incitait le maître à rester en poste jusqu'à la fin de son « contrat ».



Extrait des délibérations du 6 novembre 1735 « calligraphié » par Guillaume Fortin

En 1740, Guillaume Fortin n'est plus en poste. Ce sont cette fois 50 livres qui sont proposées en gages et 1, 2 et 3 sols pour les enfants selon ce qu'ils apprennent, des sommes étonnamment faibles qui supposent que le nouveau maître, dont le nom n'est pas connu, dispose d'autres revenus.

Deux ans après, on propose à Jacques Croze la même somme que l'année précédente à condition que les enfants qui ne viendront qu'une demi-journée ne paieront que la moitié des droits.

Jean-Pierre Alphan, originaire de Vallouise en Briançonnais, devient précepteur de la jeunesse en 1747. Cette fois, la communauté a notablement augmenté sa participation, soit 150 livres pour l'année. Il est demandé aux enfants respectivement 2 sols 6 deniers, 5 sols et 7 sols et 6 deniers. Précepteur de la jeunesse à Bourdeaux en 1745, Jean-Pierre Alphan s'est marié dans cette ville le 20 juin 1746 avec Angélique de Faucon, fille de noble Pierre de Faucon sieur de la Combe et de demoiselle Catherine de Saulx de Pont-de-Barret.

Bourdeaux est en pays de tradition protestante et c'est l'occasion de rappeler que, depuis la révocation de l'Édit de Nantes en 1685 jusqu'à l'Édit de Fontainebleau en 1787, les protestants n'ont pas d'existence légale ; tout postulant à la fonction de maître d'école doit donc être déclaré bon catholique.

Mariage.
J. piet. alphan.
de Faucon.
Je soussigné certifie avoir publié pendant trois fois à la
malle de paroisse le mariage d'entre pierre alphan précepteur
de la jeunesse, fils légitime d'etienne alphan et de feu marguerite
alphan, de vallouise en briançonnais d'une part, et demoiselle
angelique de faucon, fille légitime de noble pierre de faucon
sieur de la combe, et demoiselle catherine de saulx du
pont de barret, sans avoir découvert aucun empêchement, c'est
pourquoy j'ay consenti que le dit mariage fut benit par qui
de droit, servast servandi et a été benit au pont de barret
en soy fait au dit bourdeaux le vingt juin mil sept cent
quarante six, témoin les soussignés.
J. Alphan Pr. usq.

Acte de mariage de Jean-Pierre Alphan et Angélique de Faucon

Ce sont de très nombreux habitants de Vallouise et de sa vallée qui émigrent à cette époque en se proposant comme maîtres d'école et Jean-Pierre Alphan sera loin d'être le seul dans ce cas à Marsanne. Cette émigration des Briançonnais est liée au haut niveau d'instruction de l'ensemble de la population de cette région, l'une des plus instruites de France où, dès avant la Révolution, la grande majorité des hommes savait lire et écrire.

Son successeur à Marsanne est Félix Berger, né le 21 juin 1701 d'un père drapier à Puy-Saint-Martin, où lui-même décédera le 22 décembre 1757. Son « contrat » précise que « ... s'il n'est plus du goût de la communauté, il sera payé à proportion du temps qu'il aura fait. ». Peut-être cette clause a-t-elle été appliquée puisque, fin 1754, c'est un religieux qui assure l'enseignement pour la seconde fois depuis le début du siècle « ... jusqu'à ce qu'il s'en présente un autre ».

Il s'en présente un en la personne d'Étienne Boint qui enseigne en 1758, année où il est remplacé par Jean-Baptiste Lapierre, originaire de Vallouise lui aussi. Il ne reste qu'une année et son successeur Urbain Giraud est également natif de ce village. On lui offre 12 livres 10 sols par mois.

L'année 1760 marque un nouveau tournant dans les critères de participation des parents. Il est, en effet, précisé que le précepteur Urbain Giraud, toujours en poste « ... sera obligé de faire payer les enfants tant pas mois chacun suivant son état dans cas qu'il ne paye pas d'impôt ». Pour la première fois le revenu des parents est pris en compte, mais, très vite, on reviendra à la répartition précédente exclusivement liée au savoir enseigné. Jusqu'à la Révolution, si on excepte ce cas particulier, au cours du XVIII^e siècle, il n'est jamais fait mention dans les délibérations des enfants de pauvres ou d'indigents. Urbain Giraud retournera par la suite à Vallouise où il décédera le 21 décembre 1796.

En 1765 c'est un maître natif de la ville de Selles en Franche-Comté. Il est reconduit jusqu'en 1769. Jean Juge lui succède en 1770. Trois ans après, André Brun devient maître d'école aux gages de 150 livres, plus ce que lui payent les enfants. Il se fixe à Marsanne puisqu'il sera garde-bois de la communauté en 1776 avant d'être nommé valet de ville en 1779. On le retrouve de nouveau garde-bois en 1785 alors qu'il cumule cette fonction avec celle de garde-champêtre.

Lui succèdent Étienne Montaignet qui reste en poste deux ans et, selon les années, Étienne Giraud et Jacques Martin tous deux natifs de Vallouise ou des environs. En novembre 1789, Jacques Martin a pour gages 80 livres pour 6 mois, à condition que les enfants seront « *enseignés gratis et, s'il est prouvé qu'il prenne le moindre sol, il sera renvoyé* ».

Cette gratuité n'aura qu'un temps puisqu'au cours du siècle suivant on reviendra aux anciennes coutumes jusqu'en 1882 avec les lois Jules Ferry.

2. La maison d'école

Jusqu'en 1713, on ne dispose pas d'informations permettant de situer l'emplacement de la salle de classe. Cette année-là, Charles Reynaud a été retenu pour être précepteur de la jeunesse, il enseigne depuis le premier décembre « *dans la maison acquise par la communauté ou il y a beaucoup de réparations à faire soit au couvert plancher portes et fenêtre...* ». L'assemblée charge le consul de faire réaliser rapidement les réparations.

Cette maison a été achetée en 1712 à Henri Baud pour 150 livres, somme modeste en rapport sans doute avec l'état de la maison. Il est dit qu'elle est située sous la chapelle Saint-Claude, chapelle utilisée comme maison de ville jusqu'en 1711. C'est donc la maison de la poterie du Point du Jour dans laquelle s'installera cent vingt ans plus tard l'école Mutuelle.

Comme souvent à cette époque, il faut du temps pour que les décisions deviennent réalité et, pendant plusieurs années, les maîtres feront la classe dans ces conditions pour le moins précaires. En 1715, est enfin établie la liste des réparations à faire aux églises, murailles et bâtiments publics : « *... il faut faire au-dessous des chambres de la maison de ville une muraille de separation a la grande voute et sur les murs fondements (...) il sera faites deux fenêtrés de pierre de taille a landroit aussy qui luy sera indiqué qui auront de chacune huit pieds dhauteur et deux pieds de largeur, grepir la muraille qui est dans ledit membre du cotté des murs de ce lieu et boucher les trous qui y sont ; mettre ledit membre a plain pied de la basse cours et y faire un glacis faire une porte (...) et de bois à la muraille de separation qui sera faite a la dite voute mettre un saul en pierre de taille et un cartier den bas a la porte (...) metre des console de bois de chaine dans la muraille pour y placer des planches qui serviront de siège pour les enfants qui iront à lecole... ».*

En visitant les lieux trois siècles plus tard, on retrouve le mur qui coupe au tiers de sa longueur la salle voûtée orientée est ouest, la porte de séparation et les deux fenêtrés, l'une donnant à l'ouest ouverte au-dessus des remparts, l'autre, transformée aujourd'hui en porte-fenêtré orientée au sud. Elles éclairent la partie la plus grande. C'est cette pièce assez vaste et bien éclairée qui servait donc de salle de classe.

La chambre dont parle l'extrait précédent est située à l'étage. On peut aisément imaginer le maître installé derrière son pupitre contre le mur du fond, les enfants étant assis (sagement ou pas !) sur les bancs latéraux le long des parois.



*Une salle de classe au XVIII^e siècle
pas de tables pour les enfants qui sont assis sur des bancs*

Il faut attendre la délibération du 26 novembre 1775 pour trouver quelques précisions supplémentaires : « ... les biensfonds de ladite communauté ont été délivrés aux périls du preneur pour le terme de quatre ans (...) moyennant la rente annuelle de seize livres (...) non compris le terrain joignant la maison commune, lequel terrain et la dite maison ont été délivrés pour pareil terme quatre année a andré serrepuy moyennant la rente annuelle de dix livres qu'il sera tenu de payer annuellement d'avance (...), non compris dans le présent bail les trois appartements de file où l'on tient ordinairement l'école et les délibérations... ».

Cette année là, la communauté de Marsanne est à la recherche de tous les revenus possibles, elle en est donc réduite à louer les biens communaux non indispensables. Ce sont des terres, louées par Jean Villeneuve et la maison commune, jardin et basse-cour compris, à l'exception des trois pièces utilisées par la communauté. Quatre ans plus tard, ces biens communaux seront de nouveau affermés pour six ans à Antoine Long, moyennant la somme de trente six livres par an.



*La « maison de ville-école » devenue au XIX^e siècle École Mutuelle
Le bâtiment mitoyen est postérieur à 1793*

Aujourd'hui, la porte d'entrée qui donne sur la rue, s'ouvre sur une longue pièce voûtée divisée en trois parties (les trois « appartements » du texte) séparées par deux murs percés chacun d'une porte. Le premier, plus ancien, remonte peut-être à la construction de la maison, le second est celui qui a été construit vers 1715. Ainsi, pendant la semaine, la plus grande salle était utilisée comme salle de classe et le dimanche, jour où avaient lieu les assemblées communautaires, comme salle de délibération. L'une des trois salles contenait les archives de la communauté. Les autres parties de la maison étaient louées.

L'état de la maison de ville qui sert de maison d'école reste préoccupant puisqu'en 1782, « ...le couvert de la chambre où sont les papiers archivaires est totalement tombé et les voûtes de la dite chambre menacent (...) une prochaine ruine ». En 1784, ce sont les « cadres et châssis des fenêtres qui sont totalement détruits ». C'est cette même année que la commune envisage « d'enlever les tuiles, poutres et planches du toit de l'église Saint-Claude pour être employés au toit de Saint-Félix ».

Au cours du XVIII^e siècle, si l'on excepte les bancs et la table installés vers 1715, aucune somme n'est consacrée à l'aménagement de la salle de classe ou de délibérations. Il faudra attendre 1832 pour que le budget communal consacre 500 francs à l'installation de l'École Mutuelle. C'est cette même année que l'administration communale s'installe dans une maison de la Côte.

3. Qu'elle est la place du clergé ?

Les édits royaux de 1606 précisent que c'est le curé qui choisit les maîtres et maîtresses des petites villes et villages, mais l'édit de 1695 lui retire cette prérogative et ne laisse plus aux évêques que le droit d'inspection et de révocation en cas de manquement à la doctrine ou aux bonnes mœurs.

Si, chaque année, l'assemblée communautaire propose un candidat, c'est donc l'évêque de Valence, à défaut le vicaire général, qui valide ce choix et peut également destituer le maître en place. Le curé de Marsanne, Jacoz de Meyzin, coutumier des conflits avec la communauté, trouve là une nouvelle occasion d'affirmer son autorité.

C'est ainsi qu'en août 1722, l'assemblée communautaire donne congé à Jean Sembla, précepteur de la jeunesse. L'archiprêtre qui est venu à Marsanne à propos de cette affaire a entendu de quelques habitants les raisons qui ont provoqué son congé, mais on n'en sait pas plus. Un autre maître d'école doit venir incessamment sous réserve qu'il apporte les approbations nécessaires.

C'est alors que le curé présente une approbation du vicaire général de Valence pour reconduire Jean Sembla pour l'année suivante et considère que la décision du conseil, prise sans le consulter, est un « attentat qu'on a fait de son hutorite et pouvoir en l'empêchant dezécuter les ordres et tenir les écoles et quil nignore pas les droits et pouvoir que les edits du roy atribue au seigneurs ... ».

C'est l'occasion, pour l'assemblée communautaire de rappeler que l'évêque « (...) a le droit de destitution et d'institution des maitres decole postérieurement toutes fois a celluy des presentation que la communauté (...) ». L'assemblée, pourtant dans son bon droit, joue l'apaisement en présentant à l'évêque « (...) une requete pour quil luy plaise d'aprouver le sieur Jacques Roussel du lieu de la ville de Montélimar maitre decole (...) pour devenir précepteur dans le present lieu auquel la communauté payera les gages ordinaires quy est cent cinquante livres ».

4. Garçons ou filles ?

À aucun moment, dans les délibérations, il n'est précisé si la classe est mixte ou non ; on parle d'« enfants » sans plus de précisions. Si, à cette époque, le clergé exige que garçons et filles soient séparés, dans nombre d'écoles de village filles et garçons partagent la même salle de classe. Rien ne permet de dire que c'est le cas à Marsanne au cours de ce siècle.

La seule référence à un enseignement pour les jeunes filles est liée au legs testamentaire fait par Marie Brun, décédée le 9 décembre 1741 (voir l'acte de décès ci-après). Elle laisse, en effet, une somme de mille livres de capital dont les intérêts, soit cinquante livres par an, doivent servir « ... pour l'entretien d'une maîtresse d'école pour l'éducation des jeunes filles... ». Dans ce testament, elle parle d'éduquer et non d'enseigner, cette nuance est peut-être importante ; s'agit-il de pallier à l'absence d'une école pour les filles ou de compléter un enseignement limité à l'acquisition des savoirs de base ?

Ce legs donne lieu à une bataille de procédure entre la communauté et les héritiers, et trente-cinq ans plus tard, la communauté n'a toujours pas récupéré la somme qui lui est due.

L'an 1741 et le dix décembre a été enterré dans le cimetière de Marsanne le corps de Marie Brun, fille d'environ quatre vingt ans décédée hier après avoir reçu tous les sacrements et munie de la recommandation de l'âme, après avoir donné par son dernier testament reçu le huit décembre prés(en)te année par Me Ramuz le fils, notaire royal demeurant dans cette paroisse de Marsanne, de quoi y prêcher le Carême chaque année à perpétuité et y établir une maîtresse d'école. Ont assisté à sa sépulture messire Jean Thomas vicaire de ce lieu, la confrérie des Pénitents blancs et la confrérie du Saint-Sacrement dont la défunte était la trésorière, et à elle a donné cent francs pour faire faire une messe pour elle à perpétuité, soussignés et ont signé .

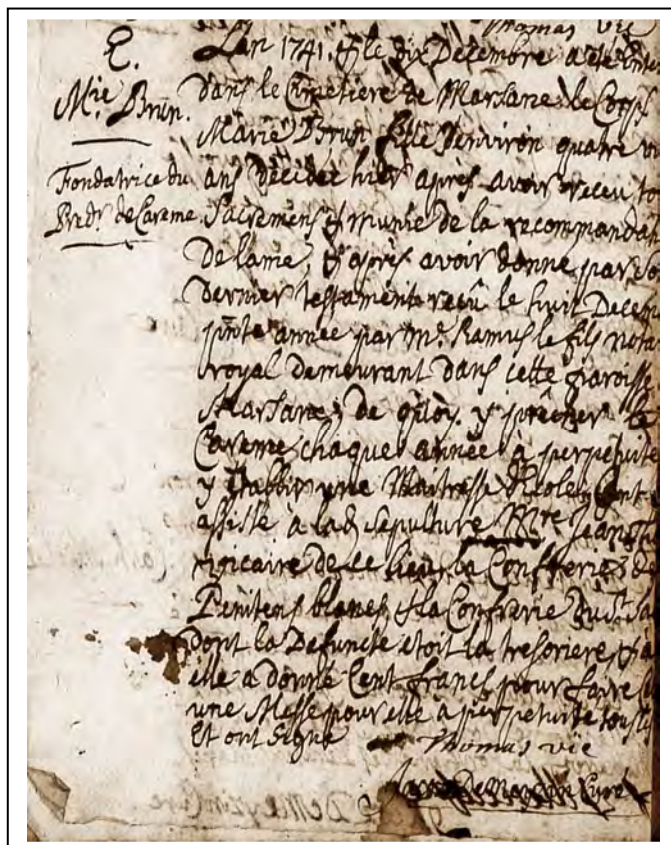
Thomas, vic(aire) Jacoz de Meyzin, Curé

Le franc dont il est fait mention dans cet acte est sans doute le « franc d'argent » dont la première frappe date de 1575. Sa valeur est légèrement supérieure à la livre.

Ce n'est qu'à partir de 1792 que le « maître d'école », ou le « précepteur de la jeunesse », cède la place à l'« instituteur public communal » sans qu'un quelconque statut ne soit encore associé à cette fonction.

Sources

- Archives communales de Marsanne – Registres des délibérations communales (et numérisés aux AD)
- Archives départementales de la Drôme – Registres paroissiaux de Marsanne numérisés <https://archives.ladrome.fr/page/archives-numerisees>
- Jean Vial, Les instituteurs douze siècles d'histoire, Éditions Jean-Pierre Delarge, 1980



Flânerie impromptue entre champagne et lacrima christi

Le soleil marsannais incite à la promenade, et les buts de flânerie ne manquent pas autour du village. Ainsi prend-on innocemment la direction de Fresneau, grâce à un panneau posé au pied de la rue... mais, au fait, quelle rue ? Le regard se lève, cherche une indication dans la panoplie des indicateurs routiers, sans résultat, puis se tourne de l'autre côté et... ouf ! Une élégante plaque répond à la question :



On est rassuré, mais une nouvelle question surgit : qui est ce Baillencourt ? Un des héros du passé, compagnon des Coursas, du Poët, Adhémar de Monteil ? Ou bien un héros marsannais oublié, mais ce nom de famille ne dit rien dans l'histoire locale. La curiosité l'emporte sur la promenade, il faut savoir ! Les rares passants, marsannais ou pas, avouent leur ignorance. Vite, à la bibliothèque municipale toute proche. Les bulletins de l'association d'histoire locale nous donnent la clé dans la livraison de 2012.

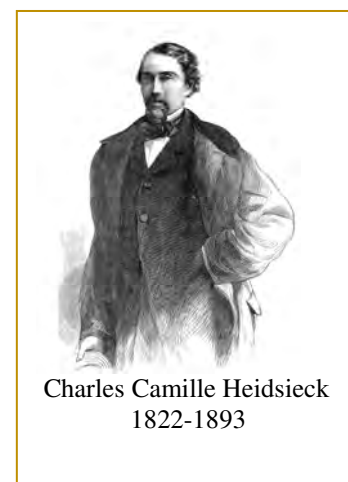
Issu d'une grande et foisonnante famille du Nord, principalement représentée par des industriels du textile, des magistrats, des édiles, mais aussi des militaires, Jérôme Benoît Philogène de Baillencourt dit Courcol naît en 1808 à Béthune. Reçu à Saint-Cyr en 1827, il sera brièvement le gardien du futur Napoléon III en " résidence " au fort de Ham, juste avant son évasion, et poursuit une carrière qui le trouve à Rome en 1852, colonel à la tête du 40^e Régiment d'infanterie de ligne de l'armée d'occupation de l'Italie.

En 1854, il sera l'interlocuteur naturel du général Charles Bernardin de Montluisant pour intercéder auprès du Pape Pie IX et obtenir, à la fois le couronnement de Notre-Dame de Fresneau, et la bénédiction de la couronne offerte par la noble famille. Son intervention est décisive dans l'action de M. de Montluisant en faveur du pèlerinage marial. Le 8 septembre 1855, une cérémonie imposante à Fresneau, dans la toute nouvelle église, célèbre le couronnement solennel de la statue de la Vierge à laquelle est attachée l'indulgence de la Portioncule, et la victoire de Sébastopol.

Fin diplomate auprès du Saint-Siège pendant une période délicate, Jérôme de Baillencourt est promu général et quitte l'Italie en 1859. Après plusieurs commandements, il est élevé au grade de général de division et rejoint une nouvelle affectation à Grenoble en 1869, mais il s'éteint brusquement la même année.

Et l'histoire pourrait s'arrêter là, si une connaissance ne nous avait signalé un " de Baillencourt " en Champagne à la même époque. Perplexité ! Heureusement de brillants généalogistes nous mettent sur la piste de Ferdinand Émile Rodolphe Joseph de Baillencourt, arrière petit-cousin de Jérôme, né en 1856.

Originaire de Douai, il s'est éloigné brièvement du Nord pour épouser à Reims, le 17 février 1882, Émilie Marie Gabrielle Heidsieck. Les oreilles sifflent. Et si...? Eh bien, oui, la jeune mariée est bien la fille de Charles Camille Heidsieck, d'abord négociant en vins, puis fondateur en 1851 de la prestigieuse maison de champagne " Charles Heidsieck ".



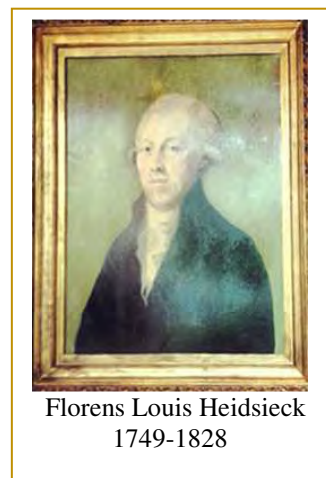
On imaginerait que Ferdinand se serait laissé tenter par le charme de la Montagne de Reims, mais point du tout. Il a sagement ramené son épouse à Douai où l'attendait l'entreprise familiale de filature, mais sans doute a-t-il tout même inclus dans les bagages quelques bouteilles pétillantes !

En attendant, on aimerait en savoir un peu plus sur la belle-famille et on retourne dans les arbres généalogiques aimablement mis à disposition sur internet par les passionnés, en particulier celui d'Hubert Walbaum, un descendant méticuleux et fiable.

Très vite, il apparaît que tout commence en Allemagne, dans la région de Westphalie, autour de la ville de Bielefeld, dans le petit village de Borgholzhausen. En 1737, le couple du pasteur Friedrich Heinrich Heidsieck et de son épouse Dorothea Elisabeth Thorbecke s'y installe. Ils auront douze enfants. Six survivent aux épidémies infantiles, quatre garçons et deux filles qui fondent à leur tour une famille (Johann Friedrich, Florens Ludwig, Johann Caspar Gerhard, Benigna et Henrietta Dorothea).

L'un des garçons, Florens Ludwig (Florens Louis), né en 1749, fait carrière chez un négociant en draps dans la ville hanséatique de Hanovre, l'une des grandes places commerciales de l'Allemagne du Nord. En 1777, il a suffisamment d'expérience pour que son patron l'envoie en mission à Reims où il est en procès avec un autre marchand de draps. La procédure traîne en longueur. Le jeune homme finit par s'installer à Reims où il s'initie au commerce des vins, l'autre nerf de la guerre du commerce local.

Après quelques années de pratique sur place, il épouse en 1785 Marie Marguerite Agathe Perthois, fille d'un marchand de draps, et fonde avec son beau-frère, Nicolas Perthois, la maison Heidsieck et Cie, dédiée à la fois au commerce des draps et à celui des vins de Champagne.



Les affaires prospèrent rapidement dans les deux secteurs, mais les vins prendront assez vite l'essentiel des activités. Florens Louis, naturalisé Français en 1790, sans postérité, fait appel à ses nombreux neveux pour le seconder.

Nous ne citerons que les quatre premiers, à l'origine de la dynastie française. Le tout premier, Henri Louis Walbaum, venu à quinze ans en 1795, et associé de son oncle en 1814, héritera de l'entreprise. Viendront ensuite, Friedrich August Delius, fils de la sœur Henrietta Dorothea, puis Carl Heinrich (Charles Henri) et Henrich Christian (Christian), deux fils du frère cadet Johannes Caspar Gerhard, un temps pasteur à Clèves.

Carl Heinrich, époux de Thérèse Émilie Henriot, fille de Charles Henriot, tisseur de draps, aura la double casquette de Commis négociant chez Heidsieck et Cie, et négociant en tissages Henriot ! Son fils, Charles Camille et sa jeune fille Émilie Marie Gabrielle ont ainsi croisé la route de Ferdinand de Bailliencourt, sans doute en quête de fils de tissage pour l'entreprise familiale.

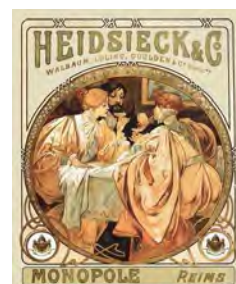
La tentation est grande de poursuivre l'exploration du destin des uns et des autres, mais les fils se croisent tellement entre cousins et cousines que même Hubert Walbaum avouait en avoir eu le tournis !

Ciel, la bibliothèque ferme déjà ses portes ! Fin de la flânerie ! Sûr, demain on gravira la pente, au moins jusqu'au premier virage !

Françoise Raymond Niederhauser

Sources :

- Arbre de Hubert Walbaum sur Geneanet, <https://gw.geneanet.org/>
- Archives départementales de la Marne, registres d'état civil
- Archives départementales des Ardennes, registres d'état civil
- FamilySearch, Registres protestants de la Société d'Histoire du Protestantisme français



Lancement du site internet des Amis du Vieux Marsanne

Mercredi 30 mars, les Amis du vieux Marsanne présidés par Nicole Klawitter, se réunissaient dans la salle du conseil pour lancer leur site internet en présence de Pierre Petit, vice-président chargé du patrimoine. L'association créée en 1979 a réalisé un travail colossal de recherche sur l'histoire de Marsanne.

Ce site permettra de faire connaître plus largement l'association, pourra susciter de nouvelles adhésions et raviver l'implication de certains de ses membres. Sur le plan documentaire, il propose l'ensemble des bulletins, excepté le dernier, avec un accès par numéro



et par thème.

Aéré, ce site est plaisant à consulter et riche de nombreux trésors

documentaires.

L'adresse du site : www.marsanne.org/AVM/

LTRA26SU131

Tribune 7 avril 2022

Une réussite pour les Arts perchés



Jeudi 14 juillet, la canicule n'a pas découragé « Les Amis du Vieux Marsanne », présidés par Nicole Klawitter, dont le but est de maintenir une activité dans ce lieu majestueux où une quinzaine d'habitants ont ouvert leurs jardins afin d'accueillir les artistes de la 3e édition des Arts Perchés. Peintres, photographes, potiers céramistes ont exposé leurs œuvres originales et de très bonne qualité.

Les musiciens et chanteurs ont

merveilleusement animé l'après-midi dans les jardins. Après la chaleur à l'ouverture, la fraîcheur a rallié les amateurs d'art et de vieilles pierres. Les bénévoles à la buvette furent très sollicités.

Les visiteurs ont prolongé la soirée en dégustant le couscous d'Amina face aux falaises d'Eyzahut.

L'orchestre « Le bal des mondes » a rassemblé de nombreux danseurs sur la Place du Légat tard dans la nuit.

Tribune 21 juillet 2022

Journée de cohésion des élèves du LEA



Les élèves du Lycée d'Enseignement Adapté de Montélimar ont participé au fleurissement, fourni les plants et assuré leur plantation : Marsanne, plus beau village de la Drôme, choisi pour la journée de cohésion aux élèves de 1re année. Ils sont partis sur les traces du chevalier de Coursas, ou d'Émi-

le Loubet, encadrés de professeurs et éducateurs en parcourant le vieux village sur un jeu de piste. Place du Légat, un bénévole des Amis du Vieux Marsanne leur transmet l'histoire du village. Après Saint-Félix, tout le monde s'est retrouvé autour d'un pique-nique.

Tribune 15 septembre 2022

Jean-Paul Issartel et le protestantisme



Samedi 22 octobre, salle Justice de Paix, en présence de Bernadette Porte, les Amis du Vieux Marsanne présidés par Nicole Klawitter accueillait Jean-Paul Issartel, scientifique. Un public d'une vingtaine de personnes très à

l'écoute de sa conférence sur le protestantisme. Si d'autres personnes souhaitent faire des conférences sur le Patrimoine Culturel, elles sont priées de prendre contact avec Nicole Klawitter.

Tribune 3 novembre 2022

MARSANNE

Une conférence-diaporama sur Emile Loubet en marge du colloque sur la laïcité

L'association Émile Loubet, basée à Montélimar, organise un colloque les 9 et 10 décembre sur la laïcité. Le vendredi soir et le samedi matin, l'événement aura lieu au Théâtre de Montélimar, la fin de la programmation se déroulera à Marsanne samedi après-midi.

Le samedi 10 décembre à 14 h 30 se déroulera la présentation du nouveau panneau d'information sur Émile Loubet, réalisé par la Ville de Marsanne en collaboration avec l'association Émile Loubet et les Amis du vieux Marsanne. Ensuite, une conférence-diaporama sur Émile Loubet intitulée *Sa vie familiale et son*

ascension politique sera animée par Marylène Marcel-Ponthier à 15 heures dans la salle du Cartonnage.

Marylène Marcel-Ponthier est née à Dieulefit et réside à Montélimar. Ancienne gestionnaire de collège, passionnée d'histoire locale, elle a rédigé cinq tomes des *Chroniques montiliennes* qui évoquent les personnages et les monuments de Montélimar et de ses environs. Elle a aussi publié, toujours à compte d'auteur, la monographie de la commune de Comps, de l'entreprise Lafarge, de l'abbaye d'Aiguebelle, de la fabrique de nougat Arnaud-Soubeyran, de l'homme politique Maurice Pic et enfin un ouvrage sur les événements

qui se sont déroulés à l'arrière, dans la région, pendant la Grande Guerre de 14-18.

Une jeunesse à Marsanne

Émile Loubet fait partie des chroniques montiliennes, on le retrouve dans le tome III. Il y a de nombreuses années qu'elle s'intéresse à ce personnage dont la famille résidait auparavant à Réauville et qui est venue s'installer à Marsanne après le mariage de ses parents. C'est donc à Marsanne que le jeune garçon a grandi. Puis il a continué ses études et est devenu avocat. Republicain à une époque où la III^e République s'installait, il a pu gravir tous les échelons : maire de Monté-

limar, député, sénateur, ministre, président de la République. Tous les honneurs ne pourront pourtant lui faire oublier les moments douloureux, la perte de nombreux membres de sa famille. C'est donc la vie politique et la vie familiale de l'illustre personnage que l'auteure s'attachera à faire découvrir au public à travers sa conférence diaporama. À la fin, elle dédicacera ses ouvrages.

M.G.

Émile Loubet, né le 30 décembre 1838 à Marsanne et mort le 20 décembre 1929 à Montélimar, a eu une vie politique remarquable mais sa vie familiale, elle, a plutôt été bouleversante.



Dauphiné Libéré 4 décembre 2022

La Côte D 1000
restaurant
boutique
galerie

Camping
Les Bastets

335, chemin du Camping - 26740 Marsanne
Tél. 0033 (0)4 75 90 35 03 • Fax. 0033 (0)4 75 90 35 05
contact@campinglesbastets.com • www.campinglesbastets.com

LIBER
LIVRES D'OCCASION
TEXTE

association marsannaise
autour du livre en papier
7 RUE ALBIN DAVIN 26740 MARSANNE

libertexte@gmail.com

04 75 90 32 35
Place Auguste Canon
26740 MARSANNE
www.les-aubergistes.fr
contact@les-aubergistes.fr
les Aubergistes
Hôtel - Café - Restaurant

TAXI
MARSANNAIS
Gil ASTIER
06 09 32 74 58
26740 Marsanne

La Conserverie

Place Emile Loubet,
26740 MARSANNE
en Drôme Provençale
04.75.00.71.07

Les jardins du papé
Légumes et plantes aromatiques

Vente à la ferme
Exploitation **BIO**
Hervé Brunel
Quartier les Bastets
90 chemin de la prairie
26740 Marsanne
0607601395
rvbrunel26@hotmail.com

Maçonnerie générale
ARNAUD
mouret
185 route de cleon
26740 MARSANNE
Tel : 06.49.39.33.81.

Le Point du Jour
Poterie

Le Vieux Village
26740 Marsanne
04 75 90 31 06

accueilfresneau@orange.fr

Accueil de groupes
Gîte Béthanie : 20 personnes
Salle rencontres familiales : 100 personnes
Diocèse de Valence
Notre Dame de Fresneau 26740 Marsanne
04 75 90 32 50
www.maisondaccueilstjoseph.cef.fr
Pèlerinage marial le 8 septembre